



PARC NATIONAL DU CANADA DU  
**MONT-RIDING**

ET LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU  
CENTRE-D'INSCRIPTION-DE-L'

**ENTRÉE-EST-DU-  
PARC-DU-MONT-RIDING**

*Plan directeur*





Parc national du Canada  
du Mont-Riding et  
lieu historique national du  
Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-  
Est-du-Parc-du-Mont-Riding

*Plan directeur*

October 2007

Visitez le site Web du parc national du Canada du Mont-Riding et du lieu historique national du Canada du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding à l'adresse [www.parcscanada.gc.ca/](http://www.parcscanada.gc.ca/)

*Photo de la couverture : vallée Birdtail du parc national du Mont-Riding*

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada

Parc national du Canada du Mont-Riding et Lieu historique nationale du Canada du Centre d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding : plan directeur / Parcs Canada.

Publié aussi en anglais sous le titre : Riding Mountain National Park of Canada and Riding Mountain Park East Gate Registration Complex National Historic Site of Canada, Management Plan.

Comprend des réf. bibliogr. : p.

ISBN 0-662-71963-8

N° de cat. : R64-338/2006F

1. Lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding (Man.)--Gestion. 2. Parc national du Mont-Riding (Man.)--Gestion. 3. Lieux historiques--Canada--Gestion. 4. Lieux historiques--Manitoba--Gestion. 5. Parcs nationaux--Canada--Gestion. 6. Parcs nationaux--Manitoba--Gestion. I. Parcs Canada. Centre de services de l'Ouest et du Nord II. Titre.

FC3364.R53P3714 2006

971.27'2

C2006-980160-6

## Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national du Canada du Mont-Riding et lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du parc national du Canada du Mont-Riding et lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding.

Le ministre de l'Environnement,

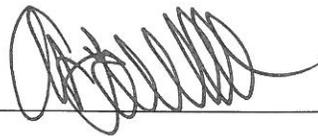
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "John Baird". The signature is fluid and cursive, written over a light-colored background.

John Baird



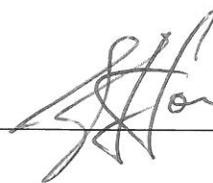
Parc national du Canada du Mont-Riding et  
lieu historique national du  
Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding  
Plan directeur

Ont recommandé l'approbation du présent plan :



---

Alan Latourelle  
Directeur général  
Parcs Canada



---

Greg Fenton  
Directeur  
Parc national du Canada du Mont-Riding  
Lieu historique national du Canada du  
Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding



## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	IV
1.0 INTRODUCTION.....	1
1.1 RÔLE DU PNCMR DANS LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX.....	2
1.2 RÔLE DU LHNC DU CENTRE-D'INSCRIPTION-DE-L'ENTRÉE-EST DANS LE RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX.....	2
1.3 RÔLE DU PNCMR À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE.....	3
2.0 CONTEXTE DE LA PLANIFICATION.....	5
2.1 CADRE RÉGIONAL.....	5
2.2 PLANIFICATION DANS UN MILIEU EN ÉVOLUTION.....	7
2.3 PRINCIPES DE GESTION.....	9
3.0 ÉNONCÉ DE LA VISION DU PARC : CE QUE NOUS SOUHAITONS POUR L'AVENIR.....	11
4.0 EN PLEINE NATURE : UNE GESTION FAVORABLE À L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE.....	13
4.1 INTRODUCTION.....	13
4.2 ÉTAT ACTUEL DES ÉCOSYSTÈMES DU PNCMR.....	14
4.3 RECHERCHE, RESTAURATION ET GESTION ACTIVE.....	17
4.4 GESTION DE LA TUBERCULOSE BOVINE.....	19
4.5 SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	20
4.6 SURVEILLANCE ET RAPPORTS.....	21
5.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE : GESTION DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL ET DES AUTRES RESSOURCES CULTURELLES.....	23
5.1 INTRODUCTION.....	23
5.2 SITUATION ACTUELLE.....	24
5.3 LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CENTRE-D'INSCRIPTION-DE-L'ENTRÉE-EST.....	24
5.4 STRATÉGIE DE GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES.....	26
5.5 PATRIMOINE DES ANISHINABÉS.....	27
5.6 ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE.....	27
5.7 75 <sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU PNCMR.....	28
5.8 SURVEILLANCE ET RAPPORTS.....	28
6.0 ENGAGER LES CANADIENS : OCCASIONS D'APPRENTISSAGE.....	29
6.1 INTRODUCTION.....	29
6.2 SITUATION ACTUELLE.....	29
6.3 STRATÉGIE DE COMMUNICATION.....	30
6.4 PARTICIPATION DES ÉCOLES.....	31
6.5 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE.....	31
6.6 SURVEILLANCE ET RAPPORTS.....	32
7.0 UN LIEU POUR LES GENS : OFFRIR DES EXPÉRIENCES MÉMORABLES AUX VISITEURS.....	33
7.1 INTRODUCTION.....	33
7.2 SITUATION ACTUELLE.....	33
7.3 EXPÉRIENCES DES VISITEURS : CRÉER DE NOUVELLES POSSIBILITÉS.....	34

7.4	TOURISME PATRIMONIAL .....	35
7.5	SENTIERS, TERRAINS DE CAMPING ET AIRES DE FRÉQUENTATION DE JOUR .....	36
7.6	SECTEUR DU LAC AUDY .....	37
7.7	SÉCURITÉ DU PUBLIC .....	39
7.8	ACCÈS PAR VÉHICULE MOTORISÉ .....	39
7.9	STATION DE SKI DU MONT AGASSIZ.....	41
7.10	BASSIN DU LAC CLEAR .....	42
7.11	INFORMATION AU PUBLIC .....	44
7.12	SURVEILLANCE ET RAPPORTS .....	44
8.0	UN LIEU COMMUNAUTAIRE : WASAGAMING .....	45
8.1	INTRODUCTION.....	45
8.2	SITUATION ACTUELLE DE WASAGAMING.....	46
8.3	GESTION DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT .....	47
8.4	INTENDANCE .....	48
8.5	SERVICES MUNICIPAUX.....	48
8.6	SURVEILLANCE ET RAPPORTS .....	48
9.0	ROUTES DE TRANSIT ET SERVICES PUBLICS.....	49
9.1	INTRODUCTION.....	49
9.2	ROUTES DE TRANSIT - ROUTES 10 ET 19.....	50
9.3	CORRIDORS DES SERVICES PUBLICS ET TOURS DE TRANSMISSION.....	51
9.4	SURVEILLANCE ET RAPPORTS .....	51
10.0	ADMINISTRATION ET EXPLOITATION .....	53
10.1	INTRODUCTION.....	53
10.2	ÉLÉMENTS D'ACTIF ET EXPLOITATION.....	53
10.3	TERRES NON CLASSÉES .....	54
10.4	ENTENTES SUR LES BIENS RÉELS .....	54
11.0	PROMOUVOIR LA GESTION OUVERTE : UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION RÉGIONALE .....	57
11.1	INTRODUCTION.....	57
11.2	CONSULTATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN .....	58
11.3	PARTENARIATS .....	59
11.4	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	59
11.5	SURVEILLANCE ET RAPPORTS .....	60
12.0	ZONAGE DU PARC ET CONSTITUTION DE RÉSERVES INTÉGRALES.....	61
12.1	INTRODUCTION.....	61
12.2	ZONAGE DU PARC.....	61
12.3	CONSTITUTION EN RÉSERVE INTÉGRALE DE MILIEU SAUVAGE.....	63
13.0	SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	65
	ANNEXE 1 – GLOSSAIRE .....	67
	ANNEXE 2 - INDICATEURS ET CIBLES .....	71

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : CADRE RÉGIONAL.....	6
FIGURE 2 : RÉGION DU MONT RIDING.....	8
FIGURE 3 : DISTRICTS DE CONSERVATION DE BASSINS VERSANTS.....	17
FIGURE 4 : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CENTRE-D'INSCRIPTION-DE-L'ENTRÉE-EST- DU-PARC-DU-MONT-RIDING.....	25
FIGURE 5 : PRINCIPES D'INVESTISSEMENT DANS LES IMMOBILISATIONS .....	37
FIGURE 6 : SECTEUR DU LAC AUDY.....	38
FIGURE 7 : PHOTO AÉRIENNE DE WASAGAMING, DU LAC CLEAR ET DES AMÉNAGEMENTS VOISINS.....	43
FIGURE 8 : ZONAGE .....	64

## Sommaire

Le présent plan directeur constitue une mise à jour du plan directeur de 1998 du parc national du Mont-Riding. On y fait également le point sur la gestion du lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding.

Le présent plan a été préparé à la suite de consultations menées auprès du public et il présente une vision pour le parc et le lieu historique. Les objectifs et les mesures stratégiques sont décrits dans les chapitres portant sur chacun des aspects de la gestion et de l'exploitation du parc et du lieu historique. Parmi les principaux défis abordés dans le plan, on compte :

- Les menaces qui pèsent sur les habitats et les processus naturels;
- La protection et la mise en valeur du lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding ainsi que d'autres ressources culturelles;
- Les communications et la mobilisation des Canadiens et des habitants de la région;
- Les diverses expériences offertes aux visiteurs;
- La collectivité de Wasagaming;
- Les routes de transit.

On se propose d'en arriver progressivement à la compréhension, à la restauration et au maintien des habitats et des processus naturels suivant des étapes décrites dans le plan directeur qui seront réalisées de la façon suivante :

- Mettre au point un programme de recherche et de surveillance à long terme;
- Gérer la faune et préserver les habitats de l'écosystème régional en collaboration avec d'autres organismes et propriétaires fonciers;
- Restaurer la biodiversité et les processus naturels à des niveaux cibles;
- Favoriser l'acquisition de connaissances par le public et obtenir son soutien.

Le lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est et d'autres ressources culturelles du parc doivent être protégés et mis en valeur par les moyens suivants :

- S'assurer que les ressources du lieu historique sont protégées et que les visiteurs peuvent y vivre des expériences;
- Surveiller l'état d'autres ressources culturelles et améliorer les communications;
- Travailler de concert avec les Premières nations et d'autres partenaires afin d'améliorer la protection et la mise en valeur de leur culture et de leur histoire.

La pertinence des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux pour les habitants de la région du mont Riding, et pour d'autres Canadiens, constitue l'un des thèmes majeurs du plan. Il s'agit de favoriser la compréhension et l'intendance en ayant recours aux moyens suivants :

- Élaborer une stratégie permettant de transmettre des messages importants à des clientèles cibles;
- Accroître la sensibilisation et la compréhension des jeunes Canadiens en faisant la promotion du programme d'activités scolaires du PNCMR dans le cadre du programme Parcs Canada dans vos écoles;
- Améliorer les rapports avec les Premières nations anishinabées grâce à la Coalition des premières nations ayant des intérêts dans le parc national du Mont-Riding;

- Assurer des échanges continuels d'informations avec les parties intéressées, conclure de nouveaux partenariats et améliorer les partenariats existants (p. ex. la Réserve de la biosphère du Mont-Riding).

L'acquisition de connaissances et l'intendance sont encouragées par le plaisir que les visiteurs retirent de la fréquentation du parc et du lieu historique. On atteindra cet objectif en utilisant les moyens suivants :

- Offrir aux visiteurs de nombreuses possibilités de vivre des expériences;
- Travailler de concert avec les partenaires pour mettre à jour et mettre en œuvre une stratégie de tourisme patrimonial;
- Mettre en œuvre une stratégie visant à assurer la sécurité du public;
- Gérer l'accès par véhicule motorisé;
- Établir l'orientation de la station de ski du mont Agassiz;
- Faire en sorte que l'eau du lac Clear demeure « claire »;
- Offrir des renseignements à jour aux visiteurs.

Les collectivités des parcs nationaux permettent aux visiteurs de vivre des expériences plus enrichissantes, ont un impact écologique minime, protègent les édifices du patrimoine et adoptent des pratiques de développement durable. Ce plan fournit des orientations pour la collectivité de Wasagaming, notamment :

- Mettre à jour le plan de la collectivité et s'assurer que l'on prend toujours compte du point de vue des résidents dans la prise de décisions et la planification;
- Réduire le plus possible les impacts écologiques grâce à une gestion cohérente de la croissance et du développement de Wasagaming et de la région du lac Clear, à la gestion de la végétation et à des améliorations aux services municipaux;
- Administrer efficacement les services municipaux.

Les routes de transit (Routes nos 10 et 19) du parc national du Canada du Mont-Riding (PNCMR) resteront ouvertes aux véhicules de passage. Elles permettront aux automobilistes de faire des excursions panoramiques en toute sécurité avec une incidence minimale sur l'environnement. L'impact de la circulation des poids-lourds sur les routes et sur l'expérience des visiteurs sera réduit.

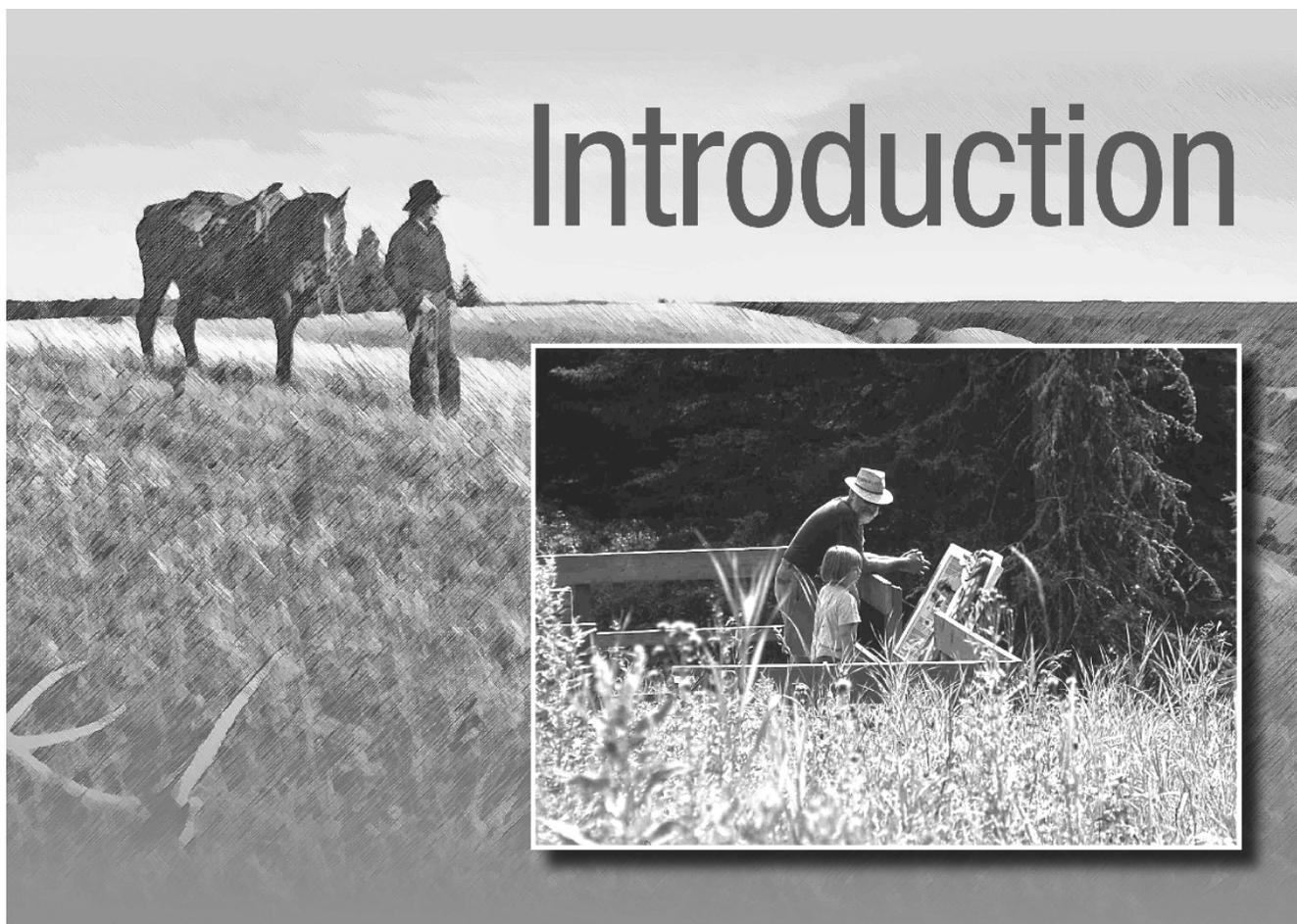
Le système de zonage des parcs de Parcs Canada est décrit dans le présent plan. Les changements apportés au zonage par rapport au plan précédent sont soulignés, dont les suivants :

- Les anciens secteurs classés Zone I (préservation spéciale) sont désignés Zone II; et
- Les secteurs classés Zone III comprennent maintenant une superficie de 2,5 km<sup>2</sup> qui était auparavant classée Zone II et deux secteurs (lac Moon et lac Audy) qui était auparavant classés Zone IV.

Il est proposé que la plupart des secteurs de Zone II soient constitués en réserve intégrale dans l'année qui suit le dépôt du plan directeur.

Le plan directeur établit une ligne de conduite qui découle de la vision. Le PNCMR doit s'assurer que ses opérations sont viables financièrement. Le *Plan d'affaires durable 2006/2007 – Unité de gestion du Mont-Riding 2010-2011* décrit les défis et les limitations auxquels le parc est confronté. Les mesures décrites dans le plan directeur sont réalisables à condition qu'un financement provenant de Parcs Canada et d'autres sources de l'administration fédérale puisse être obtenu. Un cadre de suivi intégré a été élaboré et sera utilisé afin de contrôler les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la vision pour le parc national et le lieu historique national et d'en rendre compte.





# Introduction

## 1.0 Introduction

*Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

– Mandat de Parcs Canada

Les plans directeurs sont les fondements des engagements de Parcs Canada pour l'avenir. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* oblige chaque parc national et chaque lieu historique national à préparer un plan directeur. Ces plans reflètent les politiques et la législation relatives à Parcs Canada et font l'objet de consultations auprès des Canadiens. Ils sont déposés devant le Parlement et réexaminés tous les cinq ans. Le plan directeur antérieur pour le PNCMR a été déposé au Parlement en 1998. Le présent document constitue le premier plan directeur pour le lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding (LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est). Il comporte des orientations stratégiques à long terme pour la gestion de ces deux lieux remarquables durant les cinq prochaines années.

Le plan directeur de 1998 a mené à la création de la Table ronde du Mont-Riding (TRMR), un groupe de 20 personnes représentant 35 groupes d'intervenants différents. La TRMR avait pour mandat de collaborer avec Parcs Canada sur des questions relatives à la mise en œuvre du plan directeur. Le plan directeur de 2006 comporte plusieurs orientations élaborées de concert avec la TRMR depuis 1998. De grands progrès ont été réalisés, dont l'élaboration d'un énoncé d'intégrité écologique (2003), un énoncé d'intégrité commémorative pour le LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est (1999) et une stratégie de gestion des ressources culturelles (2000). D'autres documents stratégiques ont été élaborés grâce à des conseils prodigués par la TRMR; citons entre autres la Stratégie sur les loisirs (2002) et le Plan de la collectivité de Wasagaming (2000).

Pour ce premier examen du plan directeur, on a poursuivi deux objectifs. Le premier consistait à maintenir les liens créés lors du premier examen du plan directeur de 1998 tout en élargissant les consultations à des intervenants provenant d'une zone géographique plus vaste (région du PNCMR) et en renforçant de façon marquée la participation des Premières nations. Deux organismes consultatifs principaux ont ainsi été créés et ont prodigué des conseils tout au long de l'exercice de planification à savoir :

- La Coalition des Premières nations (CPN), qui représente les collectivités anishinabées de la région;
- Le Conseil consultatif de Mont-Riding (CCMR), organisme semblable à la TRMR.

Le public a été consulté durant l'élaboration du plan grâce à des journées portes ouvertes, à des bulletins de nouvelles et au site Web de Parcs Canada. Des consultations supplémentaires portant sur des questions précises ont été menées auprès du Comité consultatif des intervenants sur la tuberculose bovine et auprès de la Wasagaming Tenants' Association.

Le deuxième grand objectif du processus d'examen était de s'assurer que le plan satisfaisait aux exigences établies par Parcs Canada en matière de contenu et qu'il fournissait des orientations stratégiques pour le parc et le lieu historique.

### **1.1 Rôle du PNCMR dans le réseau des parcs nationaux**

Créé il y a plus d'un siècle avec l'ouverture de Banff, le réseau des parcs nationaux a pour but de représenter chacune des 39 régions naturelles du Canada. Il y a présentement plus de 40 parcs nationaux et réserves de parcs nationaux au Canada; ils sont répartis dans toutes les provinces et territoires et leur taille varie de 9 km<sup>2</sup> à 45 000 km<sup>2</sup>. Le PNCMR a été établi en 1929 dans le but d'enrichir ce réseau de parcs nationaux en :

- Protégeant une zone représentative de la région naturelle des plaines et des plateaux boréaux du Sud du Canada;
- Encourageant le public à connaître et à apprécier ce patrimoine naturel, et à en profiter.

### **1.2 Rôle du LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est dans le réseau des lieux historiques nationaux**

Le LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est contribue au programme national du Canada de commémoration des faits historiques, lequel encourage les Canadiens à connaître et à apprécier leur passé. L'Agence Parcs Canada, sur l'avis de la Commission des lieux et monuments historiques du

Canada, commémore des personnes, des lieux ou des événements d'importance historique nationale. Plus de 900 endroits significatifs au plan national ont été désignés lieux historiques nationaux, et 149 d'entre eux sont administrés directement par Parcs Canada. Le Centre d'inscription de l'entrée Est, l'un des points d'accès au PNCCMR, a été construit en 1933-1934. Sa désignation a été recommandée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1992, et une plaque commémorative a été dévoilée en 1995. Le LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est est la seule entrée originale de parc des années 1930 qui reste dans le réseau des parcs nationaux. Les visiteurs peuvent en apprendre sur les constructions en bois rond, le programme d'emploi du gouvernement fédéral durant la Grande dépression et le développement du tourisme.

### **1.3 Rôle du PNCCMR à l'échelle internationale**

Le PNCCMR fait partie d'un réseau mondial de réserves de la biosphère créé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Au Canada, 13 zones sont désignées réserves de la biosphère. La Réserve de la biosphère du Mont-Riding (RBMR) a reçu la désignation de réserve en 1986 à la suite d'une demande soumise à l'UNESCO par les municipalités rurales des environs du parc, la province du Manitoba et Parcs Canada. La RBMR est constituée d'une zone centrale protégée (PNCCMR) et d'une zone environnante comprenant 15 municipalités rurales qui coopèrent entre elles. Les trois fonctions d'une réserve de la biosphère sont la préservation de la biodiversité, le développement durable et le renforcement des capacités.



# Contexte de la planification



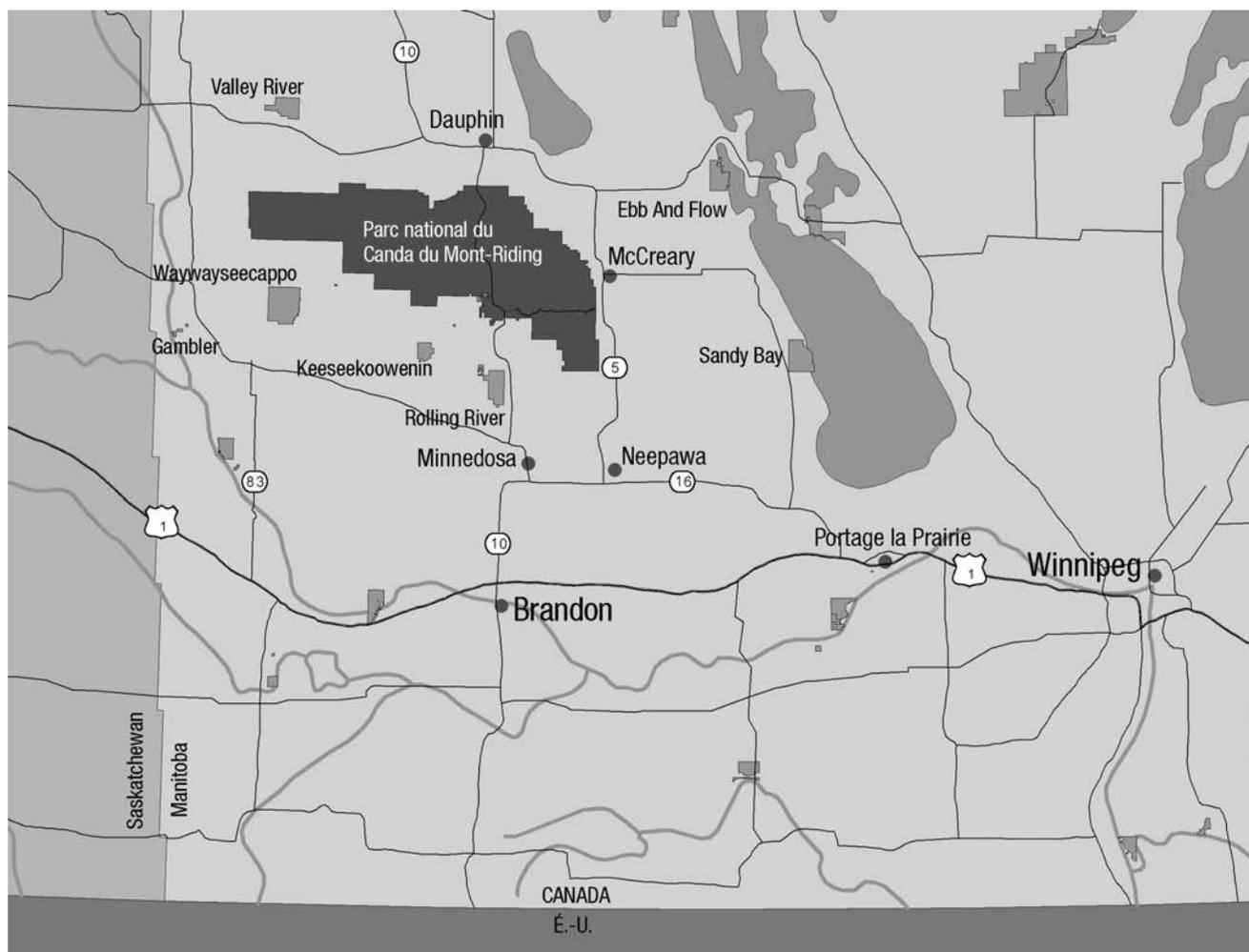
## 2.0 Contexte de la planification

### 2.1 Cadre régional

Le PNCMR s'étend sur une superficie de 2 969 km<sup>2</sup> dans le Sud-Ouest du Manitoba. Situé au centre géographique de l'Amérique du Nord, le parc se trouve à environ 274 km au nord-ouest de Winnipeg (627 000 habitants), à 97 km au nord de la route transcanadienne et de Brandon (39 700 habitants), et à 15 km au sud de Dauphin (8 000 habitants).

Les premiers habitants de la région étaient Autochtones. Les Assiniboins et les Cris, suivis des Anishinabés, vivaient dans la région que nous appelons maintenant le mont Riding. Les anciens Anishinabés utilisent le mot *Wagiiwing* (Wa-gi-wing) pour désigner la région, lequel signifie « paysage montagneux qui sert de sanctuaire à de nombreuses créatures et qui leur offre tout ce dont elles ont besoin pour survivre ». Les Anishinabés étaient les gardiens de cette région, qui contribuait à leur bien-être physique et spirituel. Parcs Canada est maintenant responsable de sa gestion et une démarche coopérative a donc été entreprise avec les collectivités anishinabées de la région. Sept collectivités anishinabées, dont la population s'élève à environ 12 800 personnes, ont des intérêts dans le PNCMR.

FIGURE 1 : CADRE RÉGIONAL



La Réserve de la biosphère du Mont-Riding (RBMR – figure 2) comprend le parc et la zone de coopération. La zone de coopération est constituée de 15 municipalités rurales attenantes au PNCMR et occupant une superficie de 12 000 kilomètres carrés pour une population d'environ 35 500 habitants. Le comité de la RBMR est constitué d'habitants de la région nommés par les municipalités membres et soutenus par Parcs Canada et du personnel du gouvernement provincial. Les principales activités économiques de la région sont la culture et l'élevage ainsi que les contributions à l'économie locale que sont la chasse, les services de guide et l'écotourisme. La mission de la RBMR consiste à favoriser et à encourager une économie régionale viable, fondée sur la communauté, la biodiversité, la beauté des paysages et les valeurs sociales, et pour laquelle le PNCMR est une composante essentielle. La recherche, l'échange d'information, l'apprentissage et les communications permettent d'y arriver. Même si un grand nombre de propriétaires, d'organismes de gestion des terres et la RBMR ont un intérêt commun dans la préservation de la nature, il importe également de s'assurer de la viabilité des collectivités de la région. Le PNCMR œuvre de concert avec la RBMR afin de favoriser la reconnaissance et le soutien de l'intégrité des écosystèmes et de la viabilité des collectivités de la RBMR.

La région du mont Riding (figure 2) s'étend sur environ 38 900 kilomètres carrés, de la ville de Brandon jusqu'au parc provincial du mont Duck, au nord. La gestion de la migration des éléments des écosystèmes – la faune, les maladies et les espèces non indigènes – au-delà des limites du parc, pose un défi à l'intégrité écologique du PNCMR et à la viabilité économique de la région. Les visiteurs en apprennent sur ces défis, profitent de la beauté du parc et deviennent de plus en plus engagés à l'égard de sa préservation. Même si les possibilités d'expériences de plein air sont nombreuses dans la région, le PNCMR constitue le seul territoire d'importance qui est exempt d'activités motorisées.

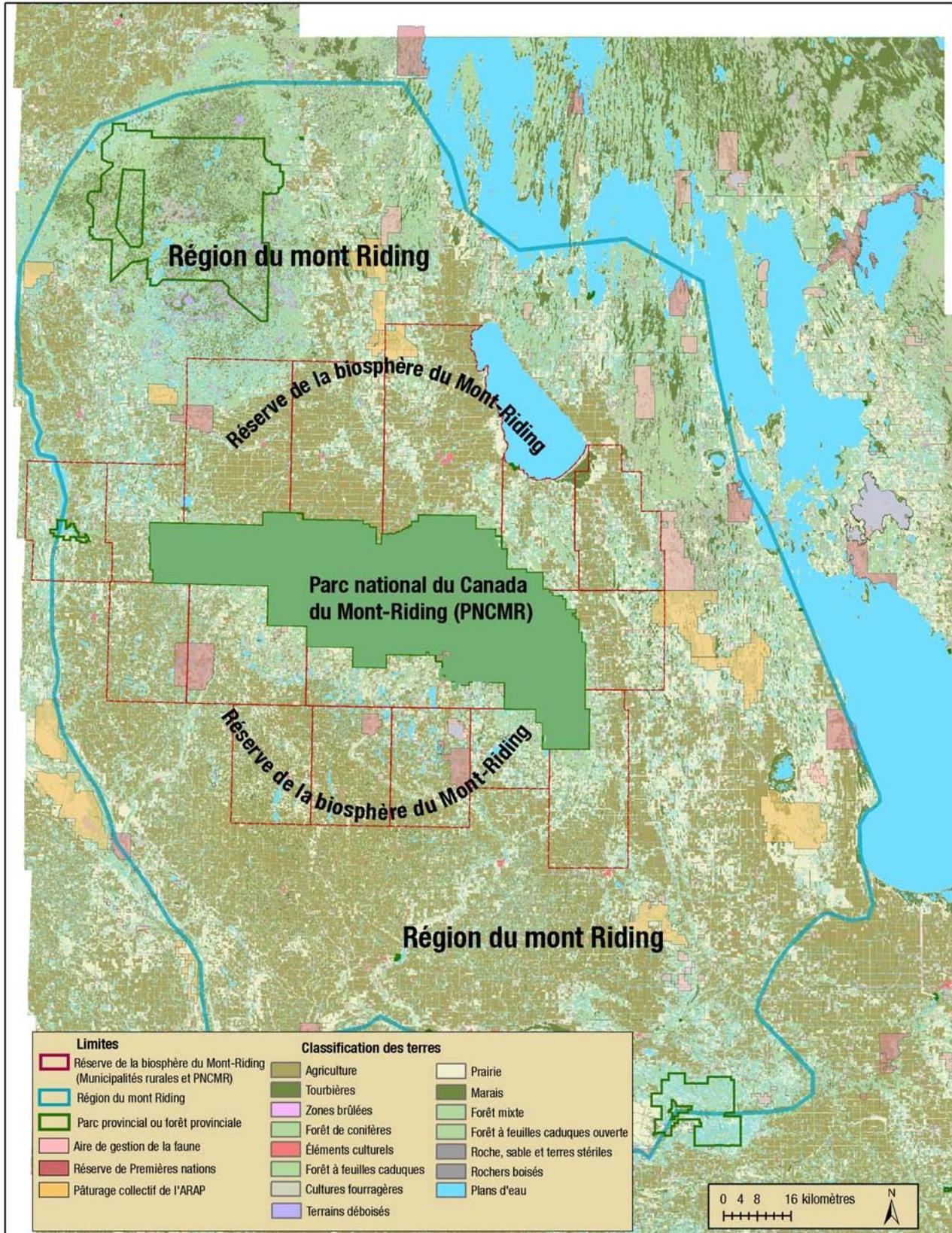
Le PNCMR est l'une des destinations touristiques les plus importantes du Manitoba et accueille plus de 250 000 visiteurs annuellement, dont 75 % sont Manitobains. Le parc offre 160 emplois directs et les retombées économiques y sont estimées à plus de 50 millions de dollars annuellement. Les deux routes de transit (Routes nos 10 et 19) du parc font partie du réseau routier provincial. De mai à septembre, le volume de la circulation sur ces routes est d'environ 218 000 véhicules.

## **2.2 Planification dans un milieu en évolution**

Dans tout examen de plan directeur, il faut tenir compte des changements récents à la législation, aux politiques, aux plans et aux études. Les changements qui suivent témoignent de l'engagement de plus en plus ferme de Parcs Canada en ce qui concerne l'intégrité écologique et commémorative, la communication avec les Canadiens et la création d'expériences possibles pour les visiteurs qui reflètent des valeurs écologiques, sociales et économiques. Parmi les politiques et la législation ayant orienté la rédaction du présent plan directeur, on peut citer :

- *Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998);*
- *Loi sur les parcs nationaux du Canada (2000);*
- *Plan d'action sur l'intégrité écologique (2000);*
- *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada (2000);*
- *Plan d'activités de l'Agence Parcs Canada 2005-2006 – 2009-2010;*
- *Cadre législatif et politique pour les collectivités des parcs nationaux (1998);*
- *Lignes directrices pour le réaménagement des logements commerciaux périphériques et des auberges dans les parcs nationaux des Rocheuses (2006);*
- *Engager les Canadiens : Directions stratégiques pour la coordination des communications extérieures (2001).*

FIGURE 2 : RÉGION DU MONT RIDING

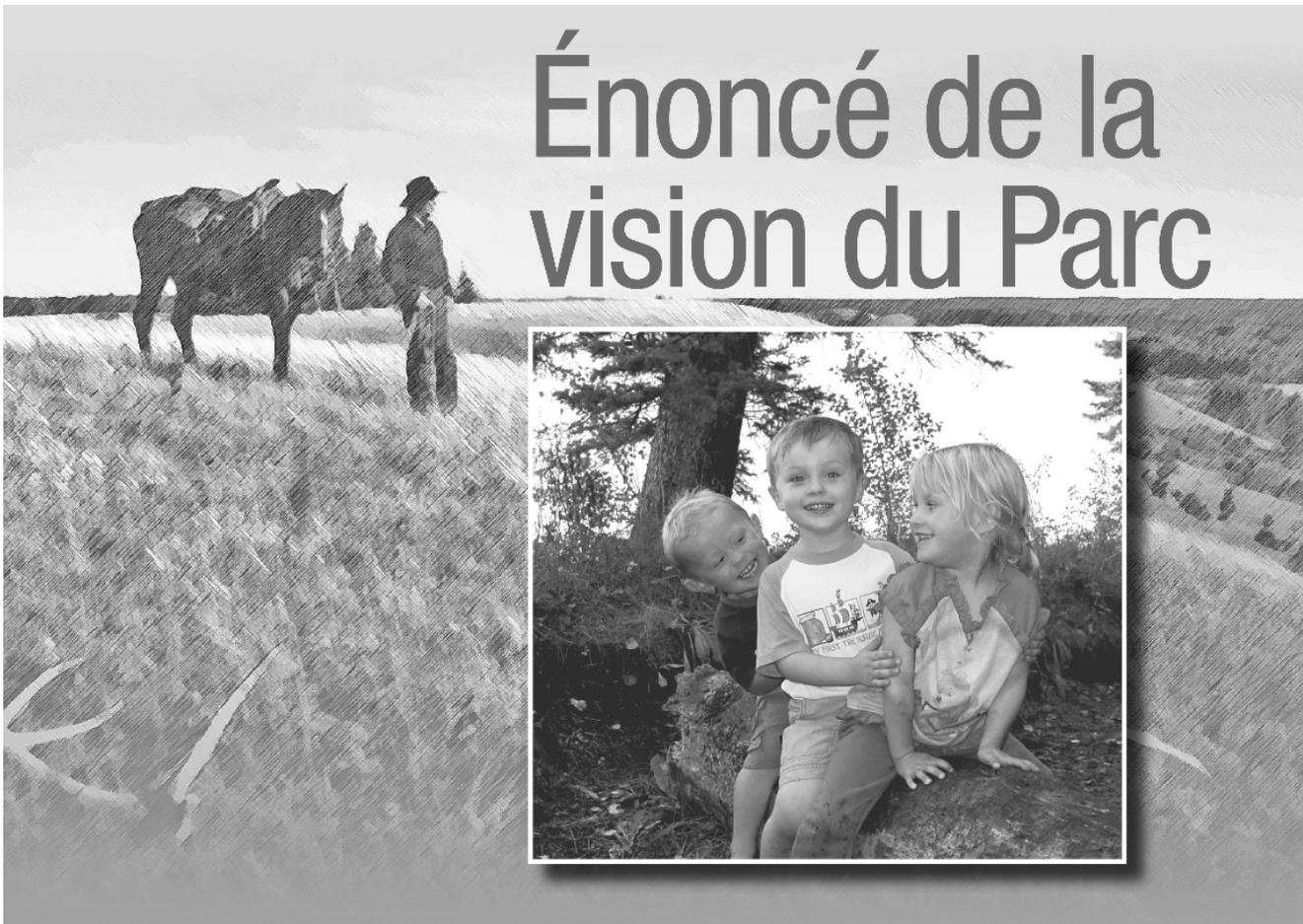


### **2.3 Principes de gestion**

Au titre de la politique, de la législation et des plans actuels, on tiendra compte des principes qui suivent pour orienter la prise de décisions :

- Le PNCMR et le LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est font partie intégrante du paysage écologique et culturel d'ensemble;
- Le PNCMR et le LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est existent d'abord pour les Canadiens, mais les visiteurs des autres pays y sont bienvenus. Les habitants jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'intégrité écologique et commémorative de la région;
- Les visiteurs s'engagent à faire un usage approprié du parc;
- L'intégrité écologique constitue la première priorité, et l'amélioration des occasions d'apprendre et de vivre des expériences constitue un enjeu fondamental en vue du maintien ou du rétablissement de l'intégrité écologique;
- Un programme raisonnable de recherche, de surveillance et de déclaration appuie le processus décisionnel de la gestion, l'élaboration du plan directeur et l'établissement de rapport sur l'état du parc.
- Chaque mesure de gestion du parc tient compte des valeurs associées à l'intégrité écologique ainsi que des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles;
- Chaque intervention de gestion portant sur un lieu historique national est fondée sur des exigences d'intégrité commémorative; la préservation des valeurs naturelles identifiées en est un exemple;
- Les Premières nations de la région ont des liens étroits avec la terre et souhaitent, pour les générations futures, que soit préservée à jamais son intégrité;
- Le PNCMR offre un exemple de bonne intendance en matière d'environnement et de ressources culturelles.
- Le PNCMR encourage la participation du public et, dans de nombreux cas, franchit la frontière qui sépare la consultation du public de son engagement actif. Cette pratique favorise la compréhension et constitue le fondement de la prise de décisions éclairées. Le PNCMR entretient d'étroites relations avec ses partenaires traditionnels et cherche à créer de nouveaux partenariats afin d'établir des liens avec tous les Canadiens;
- Les activités d'interprétation et d'apprentissage ajoutent une valeur intrinsèque à l'expérience des visiteurs. Le public apprend à connaître et à apprécier le patrimoine naturel et culturel canadien, et est sensibilisé à la nécessité de préserver le parc pour les générations futures;
- La communication et l'éducation sont essentielles pour assurer la protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles;
- Le PNCMR est la zone protégée située au cœur de la Réserve de la biosphère du Mont-Riding, et les deux entités travailleront de concert pour faire connaître les enjeux propres à la région et atténuer les conséquences néfastes;
- La communauté de Wasagaming demeure un « carrefour » d'activités pour les visiteurs du PNCMR et du LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est;
- Le PNCMR a recours à des méthodes de gestion souples, fait appel aux connaissances tant traditionnelles que scientifiques, et encourage l'application du principe de précaution lorsque les répercussions sur l'écosystème sont inconnues;
- Parcs Canada rend des comptes à la population canadienne au moyen du Rapport sur l'état du parc.





### **3.0 Énoncé de la vision du Parc : Ce que nous souhaitons pour l'avenir**

Le processus de planification incite tous les Canadiens à réfléchir à l'avenir de leurs parcs nationaux et de leurs lieux historiques nationaux, à imaginer ce qu'ils devraient être et à participer à l'identification des mesures qui concrétiseront cette vision. La vision a été élaborée avec la participation du public, des principales parties prenantes et des Premières nations.

## **Vision pour le parc national du Mont-Riding et le lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est**

Le parc national du Canada du Mont-Riding (PNCMR) présente des caractéristiques naturelles extraordinaires qui sont bien représentatives de la diversité des paysages manitobains. À l'est, les pentes de l'escarpement du Manitoba s'élèvent à 300 mètres au-dessus de la prairie adjacente; l'érosion a transformé le paysage en collines dénudées et en ravins profonds parcourus d'eaux rapides. Des forêts mixtes luxuriantes dominent la région et des peuplements de chênes à gros fruits s'agrippent aux pentes sèches. Dans la partie centrale et occidentale du PNCMR, se dresse un plateau de hautes terres recouvert de forêt boréale et de tremblais, entrecoupées de cuvettes, de marais et de prairie. La présence de multiples communautés végétales et la topographie variée du parc fournissent des habitats à diverses espèces animales – le wapiti, l'orignal, l'ours noir, le loup et le cougar – dont le vaste territoire s'étend au-delà des limites du PNCMR.

Point d'accès à un lieu d'agrément et d'activités récréatives de plein air, le lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est rappelle les premières années du PNCMR comme attraction touristique. D'importance nationale, cet exemple des constructions rustiques traditionnelles des années 30 permet aux visiteurs de découvrir la vision d'une génération antérieure qui a cru devoir protéger et préserver le PNCMR.

Les visiteurs ont de nombreuses occasions de découvrir le caractère sauvage du Parc, de connaître la riche histoire des interventions humaines qui s'y sont succédé, d'être en contact avec des espèces sauvages et de visiter des endroits uniques, tels que le lac Clear. Grâce à ces expériences, les visiteurs établissent des liens étroits avec le PNCMR et sont encouragés à continuer de fréquenter le parc et le lieu historique, d'en profiter et de les préserver pour les générations futures.

Le PNCMR demeure un endroit où les systèmes naturels évoluent librement; où les mystères des contrées et des animaux sauvages peuvent être préservés, étudiés et approfondis. La faune et la flore sont protégées et gérées avec la collaboration des habitants des régions avoisinantes ainsi qu'avec celle des gouvernements provincial et des Premières nations. Le parc soutient les systèmes naturels de l'écosystème global, qui assurent également la viabilité du parc. Les parties prenantes du PNCMR y voient à l'œuvre la préservation de l'intégrité écologique; elles comprennent que les processus en jeu sont là pour leur bénéfice et celui du PNCMR. La participation croissante des Premières nations à la prise de décisions et à la mise en commun du savoir traditionnel favorise la protection, la gestion et la connaissance de ce lieu unique.



## 4.0 En pleine nature : une gestion favorable à l'intégrité écologique

### 4.1 Introduction

L'un des objectifs de Parcs Canada est de maintenir et d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Susciter la passion des Canadiens pour la préservation des parcs nationaux est un élément essentiel de la poursuite de cet objectif. Le PNCMR fera appel à des partenariats, et la prestation d'une gamme d'activités éducatives et touristiques est un aspect fondamental de son approche axée sur la gestion de l'intégrité écologique.

En 2002, à la suite des consultations menées auprès de la TRMR, un énoncé d'intégrité écologique pour le PNCMR a été élaboré. Ce processus a permis d'identifier le défi principal posé par l'intégrité du PNCMR, défi qui découle de la taille relativement petite du parc par rapport à l'ampleur des processus et des écosystèmes en jeu (p. ex. la circulation de l'eau et le déplacement des populations animales) qui s'étendent bien au-delà des limites du parc. Terre haute recouverte d'arbres, la région du mont Riding s'est toujours quelque peu distinguée des plaines environnantes et, ces derniers temps, une grande partie des terres entourant les terres hautes ont été converties à l'agriculture ou à d'autres utilisations à caractère économique. Même si le PNCMR est géré à des fins différentes que la région environnante, le parc et les terres avoisinantes sont écologiquement et socialement interdépendants. Le parc ne peut atteindre son objectif d'intégrité écologique sans l'appui des

habitants des terres environnantes. L'intégrité écologique du PNCMR dépend de la gestion de la faune, des habitats terrestres et aquatiques, des activités offertes aux visiteurs, de l'éducation du public ainsi que du soutien de l'ensemble de la région.

#### **4.2 État actuel des écosystèmes du PNCMR**

L'information contenue dans cette section et la section 4.3 est présentée en quatre rubriques, chacune correspondant aux indicateurs du programme de surveillance de l'intégrité écologique du PNCMR. Les quatre indicateurs d'intégrité écologique du PNCMR sont les forêts, les prairies, les lacs et les cours d'eau.

##### **Les forêts**

- Entre le PNCMR et le parc provincial du mont Duck, le couvert forestier représentait 51 % du territoire en 1957, mais n'en représentait plus que 16 % en 1993; cette diminution fait obstacle aux déplacements des animaux sauvages.
- La densité du réseau routier autour du PNCMR est élevée (environ 0,7 km de route/km<sup>2</sup>), ce qui permet de croire que les liens entre les habitats sont compromis.
- Le Parkland Habitat Partnership, dont le PNCMR est membre, a favorisé la conclusion d'ententes entre les propriétaires terriens et la Société canadienne pour la conservation de la nature dans le but de préserver les terres situées entre le PNCMR et le parc provincial du mont Duck; ces ententes ont permis de protéger 1 000 acres en cinq ans.
- Le PNCMR a collaboré étroitement avec des partenaires afin de limiter les cas de tuberculose bovine chez le bétail, le wapiti et le chevreuil dans la région du mont Riding. Depuis l'an 2000, les contacts entre le bétail et les animaux sauvages ont été réduits par le clôturage des zones de stockage du foin et par la diminution de l'alimentation et de l'appâtage des animaux sauvages. Le comité consultatif des intervenants sur la tuberculose bovine est devenu un forum efficace favorisant le dialogue entre le PNCMR et toutes les parties prenantes.
- Les prises d'animaux sauvages de la forêt (p. ex. wapiti, orignal, ours noir, cerf de Virginie) sur les terres qui jouxtent immédiatement le PNCMR représentent une contribution importante à l'économie régionale. Les activités de surveillance démontrent que le wapiti peut soutenir les niveaux actuels de chasse, au moins à court terme. Au besoin, la province du Manitoba interrompt temporairement la chasse dans les environs du PNCMR (notamment dans le cas du loup et de l'orignal) jusqu'à ce que les relevés fassent état d'un rétablissement des populations. Le PNCMR et la province du Manitoba collaborent à la surveillance et à la gestion des populations de wapitis et d'originaux, ainsi qu'aux activités de recherche s'y rapportant.
- L'absence d'incendies dans les étendues de forêt boréale et de forêt-parc à trembles a donné lieu à une mosaïque de couverts forestiers. Certains peuplements ont également atteint des âges qui auraient été autrement impossibles à atteindre en présence de feux périodiques.
- La population des loups s'est rétablie, passant du niveau précaire de 30 bêtes en 1997 à environ 76 en 2003. Les mesures prises par la province du Manitoba visant à stopper la chasse récréative du loup (durant la saison de chasse au gros gibier) ont contribué au rétablissement de cette population. Des recherches sont en cours afin de comprendre le comportement du loup, ses habitudes de déplacement et son régime alimentaire dans le PNCMR et les environs.
- Les ours noirs sont appâtés et chassés près du PNCMR. Peu d'information existe sur les tendances de la population et les conséquences de l'appâtage, de la chasse et des animaux

abattus pour protéger les cultures et le bétail. À l'intérieur du PNCMR, les cas de relocalisation ou d'élimination des ours ont considérablement diminué grâce à une gestion prudente des sources de nourriture humaine.

- L'importance de la trappe des animaux à fourrure (p. ex. le loup, le castor, le rat musqué, le coyote et les mustélidés) suit les conditions du marché. Quelques espèces d'animaux à fourrure ont disparu localement au début de la colonisation et sont réapparues plus tard. Le PNCMR a réintroduit le pékan et la martre d'Amérique dans les années 1990 et les relevés indiquent que ces opérations ont été couronnées de succès.
- Le Cygne trompette, espèce autrefois considérée disparue du Manitoba, est récemment revenu se reproduire dans le PNCMR. Le parc est situé à la limite nord-ouest de l'aire de reproduction de la Paruline à ailes dorées, laquelle est menacée dans d'autres régions par l'hybridation et la perte d'habitat. Les relevés d'oiseaux nicheurs démontrent que le PNCMR abrite de multiples espèces dont la répartition et l'habitat peuvent être influencés par les changements climatiques.

### **Prairies**

- Environ 77 espèces de plantes non indigènes sont présentes dans le PNCMR et un grand nombre d'entre elles poussent dans la prairie indigène. Leur présence remonte à l'époque où il était permis de faire paître le bétail à l'intérieur du PNCMR. Les espèces végétales non indigènes menacent la biodiversité en envahissant et en supplantant les assemblages de plantes indigènes. On entreprend actuellement des recherches afin de déterminer la stratégie de gestion à mettre en œuvre à l'échelle de la région du mont Riding.
- Avec le temps, les peuplements de chênes à gros fruits et les étendues de prairie à fétuque ont été envahis par des espèces ligneuses en raison de la suppression des incendies dans le PNCMR. Le programme de gestion des incendies a récemment permis la réintroduction de ces communautés végétales dépendantes du feu. Une superficie totale de 10 000 hectares a été incendiée en 13 brûlages dirigés de 1999 à 2005. Cela représente environ 20 % du cycle d'incendie naturel, soit un pourcentage inférieur à l'objectif de 50 % établi pour le PNCMR.
- L'effet de la disparition d'un herbivore important (à savoir le bison) des écosystèmes des prairies dans le PNCMR est inconnu.

### **Les lacs**

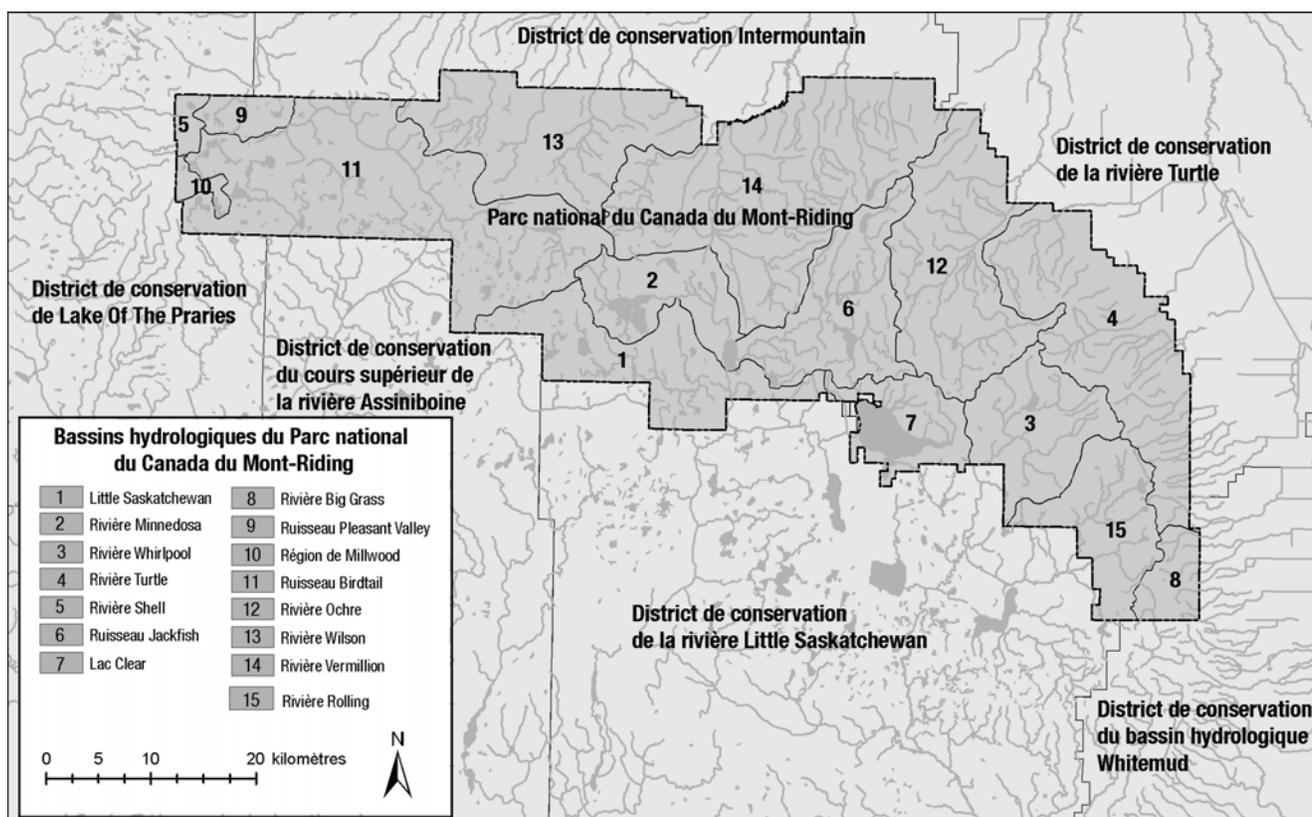
- Des recherches et des observations récentes indiquent clairement que le lac Clear reçoit un apport additionnel de nutriments (phosphore et azote) de sources humaines dans son bassin versant. Cela fait craindre, qu'à relativement court terme, le caractère trophique du lac ne change et que la viabilité de l'écosystème ne soit compromise. Les nutriments pourraient provenir du traitement inadéquat des eaux usées dans le bassin du lac Clear, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du PNCMR. La « clarté » du lac Clear est au cœur des attentes des visiteurs du PNCMR et représente une caractéristique écologique unique; le lac joue d'ailleurs un rôle primordial dans l'économie de la région. Une partie du littoral du lac Clear appartient à la Première nation ojibway Keeseekoowenin; une gestion commune est donc essentielle. Conformément aux exigences du plan directeur précédent, la circulation le long des rives et les expériences des visiteurs au lac Clear ont été grandement améliorées par la restauration de la jetée de Wasagaming.

- La pêche sportive se pratique sur plusieurs lacs du PNCMR depuis de nombreuses décennies. Même si les prises n'ont pas été régulièrement contrôlées et évaluées pour leurs effets possibles sur l'intégrité des systèmes aquatiques, des mesures ont récemment été prises afin d'améliorer la viabilité des populations de poissons :
  - des « passes à poissons » ont été installées au barrage du lac Audy afin de permettre aux poissons d'accéder au lac et de le quitter;
  - on a réintroduit le brochet dans les lacs Deep et Katherine;
  - on a ajusté les limites de pêche au lac Audy afin d'améliorer la productivité du frai.

### **Les cours d'eau**

- Des sentiers et routes traversent certains cours d'eau du PNCMR, et il arrive que des ponceaux mal installés fragmentent le cours des ruisseaux et des rivières. Des passages à gué et des installations améliorées ont permis de réduire ce problème.
- Une stratégie de gestion du sel comprenant la surveillance de l'épandage de sel sur la route provinciale n° 10 et de la salinité des cours d'eau qui traversent cette route a récemment été mise en œuvre.
- Les cours d'eau relient le PNCMR à la région environnante. Parcs Canada continue de travailler de concert avec les municipalités rurales attenantes à l'est du PNCMR afin de trouver des solutions aux problèmes d'érosion et de dépôts argileux dans les canaux de drainage.
- Parcs Canada a offert son aide aux municipalités et aux propriétaires fonciers des environs pour l'installation de dispositifs destinés à éloigner ou à décourager les castors afin d'atténuer les effets des inondations causées par les barrages.
- Six districts de conservation de bassins versants sont adjacents au PNCMR, ce qui fournit de nombreuses occasions de collaborer à des activités de planification à l'échelle des bassins versants (voir la figure 3).

FIGURE 3 : DISTRICTS DE CONSERVATION DE BASSINS VERSANTS



### 4.3 Recherche, restauration et gestion active

Le PNCMR entreprend des travaux de recherche, de restauration et de gestion active afin de trouver le moyen de contrer les menaces les plus importantes à l'intégrité écologique. Les responsables du parc diffuseront des données scientifiques afin de gagner le soutien du public nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

#### Objectifs stratégiques

1. Entreprendre un programme de recherche à long terme sur les questions importantes d'intégrité écologique, lequel serait soutenu par le milieu de la recherche et les partenaires de la région de la Réserve de la biosphère.
2. Promouvoir la collaboration interorganismes dans le but de gérer la faune transfrontalière et de préserver les habitats.
3. Restaurer la biodiversité indigène et les processus naturels à des niveaux cibles.
4. Diffuser les résultats des activités de recherche, de gestion et de restauration pour en favoriser la compréhension et obtenir l'appui de publics cibles.

#### Mesures

##### Les forêts

- a) Recourir au brûlage dirigé afin d'atteindre les cibles spécifiées à l'annexe 2.

- b) Évaluer les effets de la fragmentation des habitats sur l'intégrité des écosystèmes, en particulier dans le secteur Onanole-Wasagaming.
- c) Dresser l'inventaire des sites perturbés (p. ex. vieilles carrières de gravier, anciens dépotoirs, sites contaminés) et établir des normes et des échéances pour leur remise en état/restauration.
- d) Élaborer une stratégie faisant appel à un soutien régional pour le maintien de populations transfrontalières viables d'animaux sauvages dépendants de la forêt (p. ex. ours noirs, wapitis, originaux et loups).
- e) Gérer activement les combustibles forestiers dans le secteur de Wasagaming afin de réduire le risque de propagation des feux irréprimés.
- f) Évaluer les implications de la présence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les forêts du PNCMR. Élaborer au besoin des stratégies permettant de gérer les infestations.

#### **Prairies**

- g) Entreprendre des recherches visant à mieux comprendre le rôle écologique des herbivores dans les écosystèmes du PNCMR; étudier en particulier leurs liens avec les activités de gestion des incendies et de la faune, et la disparition du bison de l'écosystème.
- h) Recourir au brûlage dirigé afin d'atteindre les objectifs énoncés à l'annexe 2.
- i) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie, de concert avec les partenaires régionaux, visant à réduire le plus possible les pertes de la biodiversité résultant de l'apparition d'espèces végétales envahissantes non indigènes dans le PNCMR.

#### **Les lacs**

- j) Entreprendre des recherches visant à comprendre le cycle des nutriments dans le lac Clear.
- k) Réduire la charge en éléments nutritifs dans le lac Clear à des niveaux permettant d'assurer l'intégrité écologique du lac. Viser initialement à réduire la charge en phosphore et en azote d'origine humaine d'environ 50 % d'ici 2010.
- l) Désigner des lacs et des rivières repères dans le but d'évaluer les conséquences des prises et des autres activités de gestion sur les écosystèmes aquatiques.
- m) Comprendre les impacts des prises de poissons sur l'intégrité du lac Audy et du lac Clear, les deux lacs les plus intensivement exploités du PNCMR. Gérer la pêche de manière à assurer la présence de populations d'espèces indigènes viables et en santé (c.-à-d. le brochet, la perche et le corégone). Gérer les prises de poissons dans le lac Clear en collaboration avec la Première nation ojibway Keeseekoowenin.

#### **Les cours d'eau**

- n) Comprendre le rôle écologique joué par le castor en soutenant les processus des écosystèmes et en façonnant les écosystèmes terrestres et aquatiques.
- o) Rétablir les régimes d'écoulement naturel si possible dans certains écosystèmes aquatiques en réduisant ou en éliminant les obstructions causées par les intersections de sentiers et de routes.
- p) Continuer à œuvrer de concert avec les partenaires régionaux afin d'élaborer des mesures d'atténuation des problèmes causés par les castors et l'érosion des terres adjacentes au PNCMR.
- q) Travailler de concert avec les districts de conservation des eaux afin de préserver la qualité et l'intégrité des écosystèmes aquatiques en aval du PNCMR.

#### **Généralités**

- r) Créer un mécanisme permettant de recevoir régulièrement des conseils de nature scientifique et d'exprimer des besoins de recherche dans la région de la Réserve de la biosphère.

- s) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de diffusion des résultats de recherche à tous les Canadiens, particulièrement aux collectivités de la Réserve de la biosphère.
- t) Examiner la faisabilité de la création d'une station expérimentale de terrain pour la recherche sur les écosystèmes, en collaboration avec des partenaires.

**Objectifs à long terme du Programme de gestion de la tuberculose bovine au Manitoba**

- Éliminer la tuberculose bovine chez le bétail et maintenir cet état de fait.
- Éradiquer la tuberculose bovine chez les animaux sauvages susceptibles de nuire à l'agriculture.
- Réduire le plus possible les interactions entre la faune et le bétail dans la région du mont Riding, et diminuer le plus possible les comportements non naturels poussant les troupeaux de cervidés (wapiti et chevreuil) à se nourrir de produits agricoles, et réduire ainsi au maximum les risques de transmission de maladies.

*(Plan de mise en œuvre du Programme de gestion de la tuberculose bovine du Manitoba, juin 2003).*

**4.4 Gestion de la tuberculose bovine**

La tuberculose bovine est une maladie contagieuse causée par une bactérie. Elle atteint le bétail, le bison, le chevreuil, le wapiti et d'autres espèces, dont l'homme. Depuis 1991, l'infection a été détectée chez le bétail en troupeau, le wapiti et le cerf de Virginie dans la Réserve de la biosphère du Mont-Riding. En 1986, le Manitoba a été déclaré province exempte de tuberculose bovine, mais actuellement elle ne possède plus que la mention accréditée et elle ne sera déclarée exempte à nouveau qu'au terme d'une période définie sans infection du bétail. En ce qui concerne le gros gibier en liberté, l'incidence de la tuberculose bovine est très faible dans cette région.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Conservation Manitoba, Agriculture et Alimentation Manitoba et Parcs Canada (PNCMR) ont formé un groupe de travail sur la tuberculose bovine réunissant du personnel de chaque organisme. Un plan d'action de cinq ans a été élaboré et des plans annuels de mise en œuvre sont préparés à l'aide d'expertises scientifiques et de données fournies par les parties prenantes.

Parcs Canada accorde une priorité élevée à la gestion de la tuberculose bovine à cause de son impact possible sur la viabilité économique de la région et, par voie de conséquence, sur l'intégrité écologique. Parcs Canada a assumé un rôle de gestion et de leadership actif, notamment par l'établissement du comité consultatif des intervenants sur la tuberculose bovine qui vise à assurer des échanges en temps opportun d'informations essentielles. Des progrès ont été réalisés pour ce qui est de la compréhension et du traitement de cette question au moyen d'une approche concertée.

**Objectif stratégique**

Poursuivre la collaboration avec les partenaires afin d'atteindre les objectifs du Programme de gestion de la tuberculose bovine du Manitoba.

**Mesures**

- a) Parcs Canada soutient la réalisation des buts et des objectifs du Programme de gestion de la tuberculose bovine du Manitoba (consulter l'encadré, Objectifs à long terme, Programme de gestion de la tuberculose bovine du Manitoba).
- b) Fournir les ressources et le soutien nécessaires au comité consultatif des intervenants sur la tuberculose bovine et au comité consultatif scientifique sur la tuberculose bovine afin de garantir :

- la mise en commun d'informations précises en temps opportun;
- le caractère scientifique de la prise de décisions;
- la participation des Premières nations et des parties prenantes.

#### **4.5 Système de gestion de l'environnement**

La saine gestion de l'environnement est un élément important du mandat de Parcs Canada et de la stratégie de développement durable de l'administration fédérale. La réduction de l'empreinte de Parcs Canada contribue à la restauration de l'intégrité écologique du parc et favorise la compréhension des questions et des solutions environnementales par le public. Le Plan d'action du Système de gestion environnementale (SGE) de PNCMR est fondé sur le cadre national en matière de SGE de Parcs Canada, et fournit une structure de planification et de mise en œuvre des mesures environnementales et de la mesure du rendement en matière d'environnement.

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés dans plusieurs domaines de la gestion de l'environnement dont :

- l'identification et l'évaluation de plusieurs sites contaminés, l'élaboration de recommandations et la préparation d'estimations pour le nettoyage et la remise en état;
- la prise d'inventaire et le remplacement des réservoirs de stockage de pétrole afin de respecter les législations fédérale et provinciale;
- l'établissement de cibles pour la réduction des gaz à effet de serre et la mise en œuvre de mesures incluant :
  - la réduction de la flotte de véhicules et la création d'un parc commun de véhicules;
  - l'utilisation de biodiésels et de mélange à base d'éthanol dans une proportion de 10 %;
  - l'utilisation de véhicules électriques.

#### **Éléments du Plan d'action du SGE**

Gestion des eaux usées  
 Réservoirs de stockage de pétrole  
 Sites contaminés  
 Gestion des matières dangereuses  
 BPC  
 Gestion des déchets solides  
 Gaz à effet de serre  
 Pesticides  
 Approvisionnement écologique  
 Hydrocarbures halogénés  
 Conservation des eaux

#### **Objectifs stratégiques**

1. Réduire les impacts environnementaux des activités du PNCMR.
2. Échanger les meilleures pratiques environnementales avec des partenaires de Wasagaming et de la Réserve de la biosphère du Mont-Riding.

#### **Mesures**

- a) Mettre en œuvre le Plan d'action du SGE et faire rapport des progrès réalisés annuellement.
- b) Achever la réalisation du programme d'évaluation des sites contaminés et classer tous les sites par ordre de priorité d'ici au 31 mars 2006. Restaurer les sites prioritaires selon les disponibilités financières.
- c) Fermer l'ancien site d'enfouissement de Grey Owl, et le remettre en état selon les disponibilités financières.
- d) Conformément aux objectifs nationaux, réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le PNCMR d'au moins 5,2 % d'ici 2010-2011, en prenant l'année 1998-1999 comme référence.

- e) Élaborer et mettre en œuvre un plan de conservation de l'eau pour les installations et l'exploitation du parc.
- f) Élaborer une stratégie de concert avec la Wasagaming Tenants' Association et d'autres parties prenantes afin de gérer les substances appauvrissant la couche d'ozone conformément au *Règlement fédéral sur les halocarbures*.
- g) Élaborer une stratégie permettant d'améliorer les installations de réduction des déchets (c.-à-d. recyclage et compostage) à Wasagaming, de concert avec les partenaires régionaux d'ici 2009.
- h) Échanger des idées, des concepts et des pratiques exemplaires avec les collectivités de la Réserve de la biosphère du Mont-Riding (p. ex. gestion des déchets au plan régional, normes sur les effluents d'eaux usées et réduction des gaz à effet de serre).

#### **4.6 Surveillance et rapports**

Un cadre national de surveillance et de publication de rapports pour l'évaluation de la santé des parcs nationaux et l'efficacité des mesures de gestion qui y sont appliquées, permettra à Parcs Canada et à ses partenaires de mieux comprendre la biodiversité, les fonctions et les processus écosystémiques et les agents d'agression. L'Agence Parcs Canada mettra en œuvre ce programme intégré de surveillance et de préparation de rapports afin de soutenir la prise de décisions, la planification de gestion du parc et la publication de rapports sur l'état du parc. Le programme permettra d'intégrer des connaissances traditionnelles à l'ensemble de connaissances en matière d'écologie. Les indicateurs d'intégrité écologique (annexe 2) seront définis, mesurés et publiés de sorte que les Canadiens soient en mesure de connaître l'état d'intégrité écologique de leurs parcs nationaux.

#### **Objectif stratégique**

Surveiller et évaluer l'état des écosystèmes du PNCMR et l'efficacité des mesures de gestion, et diffuser les résultats aux Canadiens.

#### **Mesures**

- a) Peaufiner le cadre de surveillance et de préparation de rapports ainsi que les indicateurs d'intégrité écologique pour le PNCMR (voir l'annexe 2). Dans la mesure du possible, faire le lien avec les indicateurs provinciaux ou nationaux déjà établis.
- b) Offrir au public des occasions de contribuer à la surveillance en mettant en œuvre ou en soutenant des programmes d'observation par les citoyens.
- c) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de diffusion publique des résultats de la surveillance sur une base régulière.





## Un lieu d'importance historique et culturelle

### 5.0 Un lieu d'importance historique et culturelle : gestion du lieu historique national et des autres ressources culturelles

#### 5.1 Introduction

Le PNCMR renferme diverses ressources culturelles. Le LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est, quant à lui, revêt une importance historique *sur le plan national*. L'importance des autres ressources culturelles est liée à leur association au plan régional ou local à l'histoire de la région.

LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est	Autres ressources culturelles du PNCMR
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commémoration en tant que lieu historique national en 1995.</li> <li>➤ Énoncé d'intégrité commémorative terminé en 1999 et évaluation réalisée en 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Patrimoine construit - 19 édifices fédéraux à valeur patrimoniale, jetée de la plage principale.</li> <li>➤ Sites archéologiques.</li> <li>➤ Artéfacts et documents conservés.</li> </ul>

Afin de faciliter la prise de décisions, la gestion des ressources culturelles doit reposer sur les quatre éléments suivants :

1. L'inventaire des ressources;
2. L'évaluation des ressources pour déterminer lesquelles doivent être considérées des ressources culturelles et ce qui en constitue la valeur historique;
3. La prise en compte de la valeur historique dans les mesures touchant la conservation et la mise en valeur;
4. La surveillance et l'analyse pour assurer la réalisation continue des objectifs de conservation et de mise en valeur.

La gestion des ressources culturelles est une responsabilité commune et engage tous ceux dont les actions ont une incidence sur ces ressources. Les principes et la pratique de la gestion des ressources culturelles s'appliquent aux activités d'exploitation de Parcs Canada et aux contrats, baux, licences, concessions et ententes qui touchent aux ressources culturelles administrées par Parcs Canada. Il est essentiel de faire participer les intervenants clés, les Premières nations et le public de manière à favoriser le partage des responsabilités en ce qui concerne la protection et la mise en valeur de ces ressources.

## **5.2 Situation actuelle**

Parcs Canada protège 19 édifices fédéraux du patrimoine dans le parc et le lieu historique, qui sont tous, sauf deux, en bon état ou dans un état acceptable. Les deux bâtiments en mauvais état seront restaurés avant que le présent plan ne prenne fin. Le LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est est en bon état, mais a besoin de meilleurs accès et d'une mise en valeur améliorée. Un programme de surveillance des sites archéologiques menacés du PNCMR a été mis en œuvre pour en améliorer la

protection. Le PNCMR reconnaît la nécessité de s'associer à des partenaires partageant les mêmes vues afin de faciliter la gestion et la protection des ressources culturelles.

### **Visée commémorative du lieu historique national**

Le Centre d'inscription de l'entrée Est, qui compte un poste d'inscription et deux pavillons réservés au personnel, est un exemple d'importance nationale des constructions rustiques réalisées dans les années 1930 dans les parcs nationaux du Canada. Conformément aux normes alors en vigueur, les bâtiments ont été construits en matériaux indigènes par des artisans locaux embauchés dans le cadre du programme de secours mis en œuvre par le gouvernement fédéral à la suite de la Grande dépression. Le Centre d'inscription est associé à l'essor du tourisme et des activités récréatives de plein air, et confère au parc national du Mont-Riding une identité toute particulière.

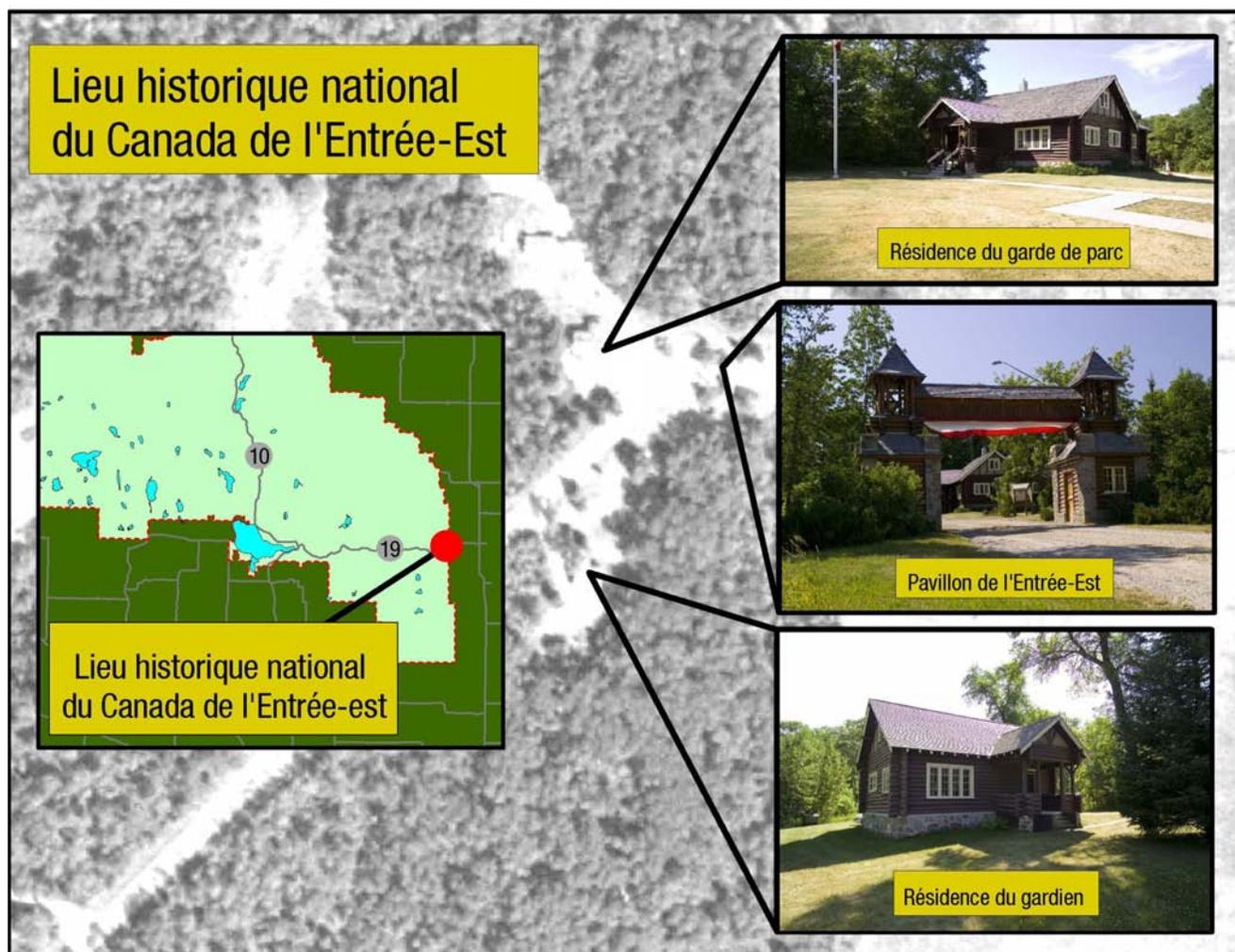
*(Centre d'inscription de l'entrée Est, énoncé d'intégrité commémorative du PNCMR, 1999)*

## **5.3 Lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est**

Parmi les objectifs des lieux historiques nationaux, on peut citer les suivantes :

- Encourager à connaître et à apprécier l'histoire du Canada au moyen d'un programme national de commémoration des faits historiques;
- S'assurer de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, en les protégeant et en les mettant en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance de la génération actuelle et des générations futures, d'une manière respectueuse du patrimoine irremplaçable représenté par les emplacements et les ressources connexes.

FIGURE 4 : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CENTRE-D'INSCRIPTION-DE-L'ENTRÉE-EST-DU-PARC-DU-MONT-RIDING



Selon le *Guide de rédaction des énoncés d'intégrité commémorative* (2002), un lieu historique national possède l'intégrité commémorative si :

- Les ressources contribuant directement au statut de lieu historique national ne sont ni détériorées ni menacées;
- Les motifs justifiant le statut de lieu historique national sont effectivement communiqués au public;
- Les ressources du patrimoine (y compris celles ne contribuant pas au statut de lieu historique national) sont prises en compte dans toutes les décisions et toutes les mesures touchant le site.

L'évaluation de l'intégrité commémorative du LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est (2005) a permis de cerner les forces et les défis suivants :

Forces principales

- Les bâtiments et les structures sont en bon état et n'ont besoin que de surveillance et d'entretien.

- Les plans de vue sont intacts, le LHNC est un point de repère visible qui accueille les visiteurs du parc.
- Le personnel du parc œuvre à la préservation des ressources culturelles et possède une bonne connaissance des motifs de la désignation.
- Tous les bâtiments et toutes les structures ont été évalués et répertoriés.

#### Principaux défis

- L'occupation permanente de la résidence du gardien et de la résidence du garde de parc est cruciale pour la protection du site.
- Les messages significatifs au plan national ne sont pas diffusés efficacement.
- Le financement pour la mise en œuvre des plans d'aménagement du paysage et des plans de communications n'a pas été trouvé.

#### **Objectifs stratégiques**

1. Garantir l'intégrité commémorative du LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est.
2. Améliorer l'infrastructure d'accueil des visiteurs.

#### **Mesures**

- a) Élaborer et mettre en œuvre un plan de conservation des ressources culturelles du site comprenant :
  - un plan d'aménagement des paysages et des plans de vue;
  - une protection contre les feux irréprimés et les feux de bâtiment;
  - un cadre pour la surveillance et la présentation de rapports.
- b) Intégrer le LHNC à la stratégie de communication du PNCMR (voir la partie 6.3) afin que le personnel, les parties prenantes et les partenaires comprennent et apprécient davantage l'intégrité commémorative, par le recours à des moyens de communication sur place et à l'extérieur du site.
- c) S'assurer que l'expérience des visiteurs sur place est prise en compte dans la stratégie sur les loisirs du PNCMR (voir la partie 7.3).
- d) Collaborer avec les organisations de tourisme au plan municipal, régional et provincial afin de mieux faire connaître le site et de créer des possibilités pour le bénéfice de tous.

#### **5.4 Stratégie de gestion des ressources culturelles**

La stratégie de gestion des ressources culturelles (1999) a été élaborée de concert avec la TRMR. On y propose des orientations en matière d'inventaire, d'évaluation, de surveillance et de conservation des ressources culturelles, lesquelles représentent le patrimoine culturel du PNCMR dans toute sa richesse. L'amélioration et la protection du patrimoine et de la culture des Premières nations constituent un objectif central de la stratégie. L'intégrité commémorative du LHNC constitue un élément important de la stratégie. Le PNCMR poursuivra la création de partenariats dans la région afin de protéger et de mettre en valeur les ressources culturelles qui contribuent à la connaissance de l'histoire culturelle du PNCMR (voir la partie 11.3).

### **Objectif stratégique**

Protéger et mettre en valeur les ressources culturelles conformément à la stratégie de gestion des ressources culturelles.

### **Mesures**

- a) Mettre en œuvre et mettre à jour la stratégie de gestion des ressources culturelles.
- b) Répertorier et évaluer les sites suivants afin de déterminer leur importance culturelle et établir la liste des mesures à prendre selon un ordre de priorités : secteur central du parc à Wasagaming, sentier Strathclair, chalet de berger de la vallée Birdtail et secteur du camp de prisonniers de guerre de Whitewater.
- c) Améliorer les communications sur les ressources culturelles en identifiant les thèmes et les messages importants de la stratégie de communication du PNCMR (voir la partie 6.3).

### **5.5 Patrimoine des Anishinabés**

Inclure les connaissances traditionnelles des Anishinabés et la participation des communautés dans la gestion des ressources culturelles connexes du PNCMR (voir la partie 11.3).

### **Objectif stratégique**

Œuvrer de concert avec la Coalition des Premières nations afin d'améliorer la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel des Anishinabés dans le PNCMR par des moyens respectueux des traditions et des valeurs.

### **Mesures**

- a) Faciliter la participation des collectivités locales des Premières nations à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles.
- b) Rassembler, gérer et exposer les objets historiques avec la collaboration des collectivités anishinabées afin de s'assurer que les sensibilités culturelles sont respectées.
- c) Discuter avec ces collectivités de la désignation éventuelle par la Commission des lieux et monuments historiques de personnes, de lieux et de faits historiques importants au plan national.

### **5.6 Édifices fédéraux du patrimoine**

Le PNCMR a évalué 243 bâtiments du parc depuis 1996 et doit en évaluer 100 autres au cours des cinq prochaines années afin de déterminer s'ils sont admissibles au titre d'édifices fédéraux à valeur patrimoniale. Le PNCMR continuera de travailler de concert avec ses partenaires afin de réaliser les objectifs décrits ci-après.

### **Objectifs stratégiques**

1. Gérer les édifices du patrimoine conformément à la Politique sur la gestion des biens immobiliers fédéraux, aux politiques de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada et aux lois applicables.
2. Créer des partenariats pour assurer l'occupation et l'entretien des édifices fédéraux du patrimoine qui ne sont pas utilisés pour l'administration ou les activités du parc.

### **Mesures**

- a) Élaborer des principes et des critères d'évaluation sur l'usage des édifices du patrimoine par des tiers. Toute entente avec des tiers doit inclure des exigences d'entretien, ainsi que de protection et de mise en valeur des points d'intérêt importants.
- b) Renforcer la protection du patrimoine construit en offrant aux propriétaires privés et aux fournisseurs un soutien technique et des informations sur les bonnes pratiques d'entretien à des fins de conservation.
- c) À l'aide de panneaux d'interprétation et d'autres supports, sensibiliser davantage le public aux ressources patrimoniales construites, enrichir ses connaissances et augmenter son degré de satisfaction.
- d) Maintenir les édifices du patrimoine en bon état, sous réserve des ressources disponibles.

### **5.7 75<sup>e</sup> anniversaire du PNCMR**

Le PNCMR a été fondé en 1929 par un décret en conseil, et son ouverture officielle a eu lieu en 1933. Les célébrations des 25<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> anniversaires se sont avérées des manifestations locales importantes. La communauté locale attend impatiemment de célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire du parc en 2008.

### **Objectif stratégique**

La célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire en juillet 2008 sera l'occasion de commémorer la décision du gouvernement fédéral d'ajouter le PNCMR à son réseau de parcs nationaux.

### **Mesure**

De concert avec les Premières nations et les autres parties prenantes, planifier et parrainer diverses manifestations à caractère commémoratif.

### **5.8 Surveillance et rapports**

On élaborera un plan de conservation pour le LHNC qui servira à peaufiner les indicateurs (annexe 2) dans le but de préciser ce qui a besoin d'être mesuré et d'établir les normes applicables à l'entretien des biens. Les édifices fédéraux du patrimoine du PNCMR subiront une inspection annuelle et feront l'objet d'un rapport signalant tout problème éventuel. Les ressources culturelles isolées seront évaluées et feront l'objet d'une documentation. Un système de surveillance des sites à risque permettra de les soumettre à une inspection annuelle et d'établir un rapport. Consulter l'annexe 2 pour prendre connaissance des informations de suivi sur les communications, les partenariats et les expériences des visiteurs. Il se peut que ces indicateurs de suivi, ces mesures et ces objectifs aient besoin d'être peaufinés.



## 6.0 Engager les Canadiens : occasions d'apprentissage

### 6.1 Introduction

Depuis leur création, les parcs nationaux sont ouverts à la population et le parc national du Mont-Riding ne fait pas exception à la règle. Il offre aux Manitobains, aux autres Canadiens et aux visiteurs étrangers l'occasion de voir, d'aimer et de comprendre une facette différente du Manitoba, l'une des provinces des Prairies. Il est important de mettre à la disposition des visiteurs divers moyens de profiter du parc et d'en respecter l'histoire naturelle et culturelle. Des expériences éducatives de qualité permettent de sensibiliser le public au PNCMR tout en favorisant sa compréhension et en suscitant un sentiment d'appartenance qui renforce son attachement. Ces possibilités d'apprentissage sont essentielles au maintien et au rétablissement de l'intégrité écologique et commémorative du site.

### 6.2 Situation actuelle

Le PNCMR en est à la phase initiale de l'élaboration d'une stratégie de communication. Ce processus d'élaboration comportera des consultations avec le personnel, les partenaires et les parties prenantes. Il intégrera les orientations contenues dans la stratégie *Engager les Canadiens* (2002) de Parcs Canada. Au départ, les publics cibles et les messages importants seront les suivants :

Publics cibles	Thèmes importants
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Étudiants et enseignants habitant dans la Réserve de la biosphère du Mont-Riding</li> <li>➤ Visiteurs, y compris les habitants de la région, les Manitobains, les Canadiens et les touristes de l'étranger</li> <li>➤ Visiteurs virtuels</li> <li>➤ Collectivités de Premières nations</li> <li>➤ Intervenants clés</li> <li>➤ Nouveaux Canadiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le PNCMR et le LHNC comme éléments du réseau de Parcs Canada</li> <li>➤ Points saillants de l'intégrité commémorative</li> <li>➤ Points saillants de l'intégrité écologique</li> <li>➤ Responsabilité collective s'étendant au-delà des limites</li> <li>➤ Sécurité publique</li> </ul>

Le programme de mise en valeur du patrimoine du PNCMR n'a pas été remanié de manière importante depuis plusieurs années, et ne reflète pas toujours les défis auxquels est confronté le PNCMR. La mise en œuvre du plan de communications proposé assurera un lien plus étroit entre les enjeux actuels et le programme d'interprétation. Récemment, on a amélioré la présentation du guide du visiteur afin de l'adapter aux besoins des visiteurs et de diffuser plus efficacement quelques-uns des messages importants.

Le Centre d'accueil constitue l'élément principal du programme d'interprétation. Le bâtiment est en excellent état, mais les éléments d'exposition qui s'y trouvent arrivent à la fin de leur vie utile. De nouveaux kiosques d'information et d'interprétation ont été construits un peu partout à Wasagaming et des kiosques additionnels seront érigés dans l'ensemble du parc très bientôt. Les investissements à venir couvriront le matériel d'exposition du Centre d'accueil et du bâtiment de l'administration, des améliorations aux sentiers d'interprétation autonome et l'aménagement d'un feu de camp-amphithéâtre dans le terrain de camping de Wasagaming.

Les écoles des environs du PNCMR n'utilisent pas suffisamment le parc comme source d'expériences et d'acquisition de connaissances même si elles ont accès à des ressources de bonne qualité et à des activités enrichissantes. Par conséquent, le lien avec le milieu de l'éducation doit encore être renforcé.

En dernier lieu, le PNCMR ne peut atteindre tous ces publics dans le cadre de ses seuls programmes. Certains liens ne peuvent être tissés que dans le cadre d'un partenariat. Des partenariats existent déjà avec l'organisme Amis du parc national du Mont-Riding, avec le Keesee Sharing Lodge, le musée Pinewood et quelques concessions (terrain de golf et marina). On tentera de conclure d'autres partenariats à l'avenir (p. ex. avec la Coalition des Premières nations).

### **6.3 Stratégie de communication**

La stratégie de communication porte principalement sur l'engagement actif de tous les Canadiens, l'accent étant mis sur la diffusion d'informations sur les défis de Parcs Canada en ce qui a trait à l'amélioration de l'intégrité écologique et commémorative. À cause de la diversité des clientèles, des messages et des résultats à communiquer, le parc et le lieu historique ont besoin d'une stratégie permettant d'assurer la coordination efficace des efforts de tous.

**Objectif stratégique**

Communiquer de manière efficace et productive avec les publics cibles dans le but de les sensibiliser davantage, d'accroître leur degré de compréhension et de satisfaction, de même que leur sentiment d'appartenance et d'attachement au PNCMR et au LHNC.

**Mesure**

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le PNCMR et le LHNC du Centre d'Inscription-de-l'Entrée-Est qui :

- possède une envergure régionale;
- identifie les principaux thèmes et publics cibles;
- décrit les stratégies et les outils de communication;
- incorpore une approche de partenariat.

**6.4 Participation des écoles**

Le PNCMR se propose d'améliorer sa collaboration avec le milieu de l'éducation du Manitoba afin de faire progresser son programme d'activités scolaires, dans le cadre du Programme Parcs Canada dans vos écoles. On vise à sensibiliser les jeunes Canadiens et à enrichir leurs connaissances sur le patrimoine naturel et culturel, et à créer un sentiment d'appartenance et un sens des responsabilités vis-à-vis de ces lieux spéciaux.

**Objectif stratégique**

Parcs Canada veut susciter l'intérêt personnel de chacun des élèves du Manitoba au cours de ses années d'études.

**Mesures**

- a) Élaborer et tenir à jour une base de données des enseignants du Manitoba.
- b) De concert avec des partenaires, travailler à la préparation de leçons et d'activités éducatives (p. ex. Réserve de la biosphère, camp EcoScience pour éducateurs).
- c) Dans le cadre d'un partenariat avec le milieu de l'enseignement, élaborer une programmation scolaire; prévoir notamment des trousseaux « avant et après les visites » devant être remises par le personnel de Parcs Canada et les enseignants.
- d) Préparer des leçons et en faire la promotion dans la section « Le coin de l'enseignant » du site Web de Parcs Canada.

**6.5 Mise en valeur du patrimoine**

Les gens utilisent différents moyens et divers supports – individuels ou non – pour se renseigner sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines de conservation. Puisque qu'à chaque saison les visites du

**Le Centre d'accueil**

Cet édifice fédéral du patrimoine a été construit en 1933. Il a été conçu pour servir de point d'attraction visuel et de centre communautaire. Il a été construit dans le style Tudor rustique et il loge un musée d'histoire naturelle et une salle de conférences. Parcs Canada souhaite préserver la vitalité de cet édifice historique important afin qu'il demeure un point d'attraction et le pivot des communications du PNCMR.

parc sont effectuées par d'anciens visiteurs dans une proportion de 86 %, il est possible et tentant de miser sur les expériences antérieures des visiteurs. La communication des messages clés à l'ensemble des Canadiens et des visiteurs est essentielle, car elle leur permet de mieux comprendre et d'apprécier le parc et le lieu historique, et d'y vivre des expériences mémorables.

### **Objectifs stratégiques**

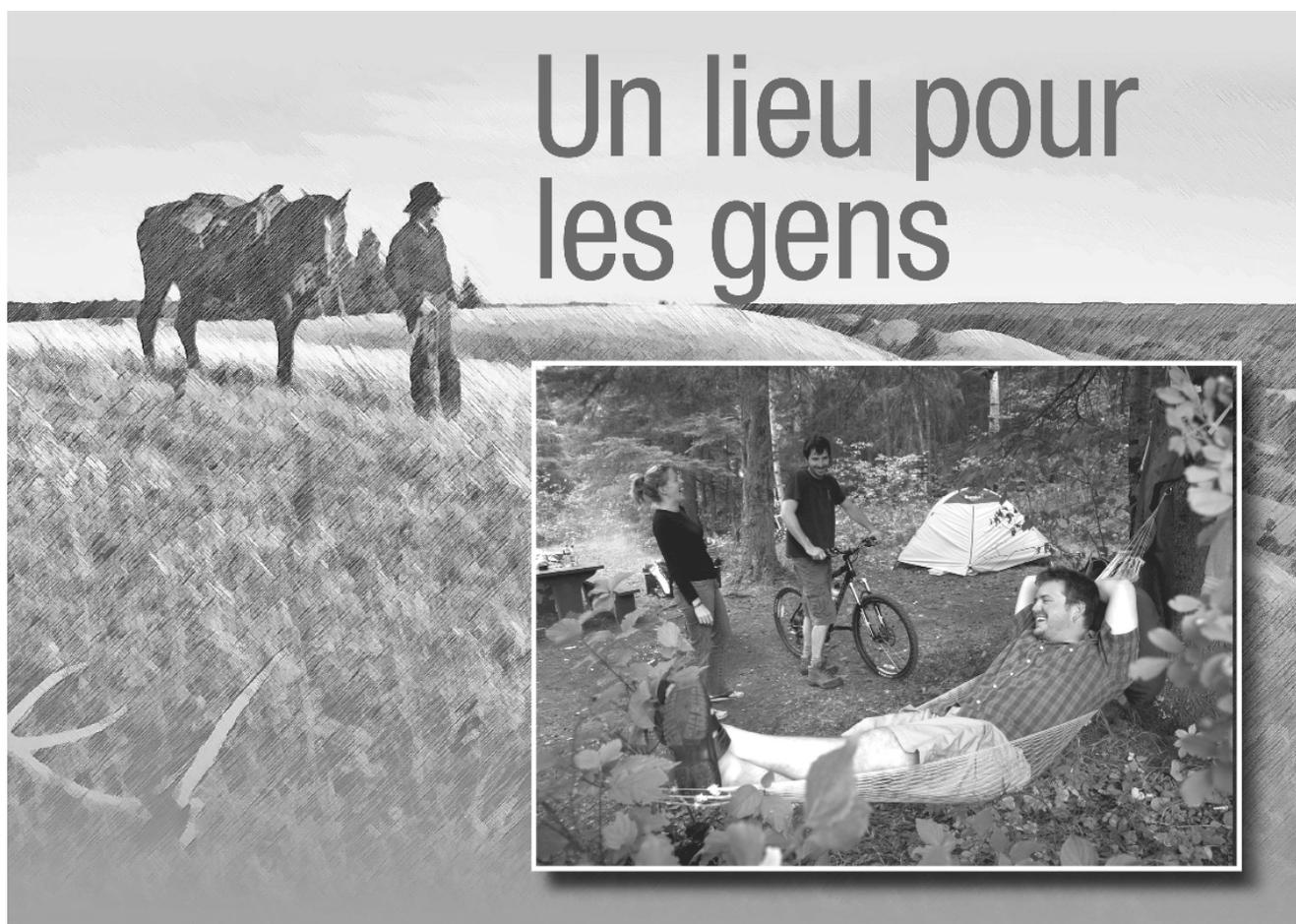
1. Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'interprétation qui transmettent aux visiteurs du parc des messages écologiques et historiques importants.
2. Collaborer avec les partenaires afin d'améliorer les programmes d'interprétation.

### **Mesures**

- a) Élaborer des programmes d'interprétation portant sur les aspects écologiques et culturels du parc par les moyens suivants :
  - identifier les lieux, les auditoires et les questions clés;
  - collaborer avec des chercheurs, des habitants locaux et les Premières nations des environs, acquérir et mettre en commun des connaissances, et inviter ces intervenants à participer aux programmes d'interprétation;
  - améliorer les supports non individuels dans les endroits très fréquentés par les visiteurs;
  - intégrer l'information sur l'orientation, l'interprétation, la sécurité et les écosystèmes.
- b) Fournir des occasions de présenter des messages qui établissent un lien entre le parc d'une part et la Réserve de la biosphère, l'écosystème régional et le réseau des parcs nationaux d'autre part.
- c) S'assurer que les partenaires du PNCMR, notamment les Amis du parc, le musée Pinewood et la Première nation ojibway Keeseekoowenin, intègrent des messages clés sur le parc dans leurs communications et leurs activités.
- d) Chaque année, élaborer au moins une activité entièrement nouvelle afin de permettre aux anciens visiteurs de profiter du programme d'interprétation.
- e) Mettre sur pied des activités autoguidées novatrices et offertes à l'année longue.
- f) Utiliser le site Web comme outil d'interprétation.
- g) Utiliser le Centre d'accueil comme principal catalyseur pour l'interprétation et exploiter des lieux d'interprétation, comme le terrain de camping de Wasagaming et le lac Audy.

### **6.6 Surveillance et rapports**

Des indicateurs permettant de faire le suivi des améliorations apportées aux communications ont été élaborés et seront peaufinés au cours des cinq prochaines années. Avant l'examen du présent plan directeur, on produira le Rapport sur l'état du parc dans lequel on rendra compte de ces indicateurs. Les indicateurs de mise en valeur du patrimoine sont énumérés à l'annexe 2.



## **7.0 Un lieu pour les gens : offrir des expériences mémorables aux visiteurs**

### **7.1 Introduction**

Les expériences vécues par les visiteurs sont uniques et personnelles. Elles se présentent sous de multiples facettes : il peut s'agir de glisser sur un lac en kayak, d'écouter un guide-interprète signaler la présence de coups de griffes sur de l'écorce, de consulter un site Web afin de connaître l'état des sentiers, d'en apprendre davantage sur l'histoire des Premières nations de la région, de dénicher le meilleur endroit pour camper ou encore de s'informer des autres attractions offertes dans la région. La plupart des visiteurs sont satisfaits de leurs expériences; toutefois, le PNCMR fait face à certains défis, notamment disposer de l'information à jour pour tenir compte des nouveaux intérêts des visiteurs, et entretenir ou remplacer les installations vieillissantes.

### **7.2 Situation actuelle**

Le PNCMR offre une grande variété d'expériences de camping allant de sites offrant des services complets au camping sauvage dans l'arrière-pays. Il y a un terrain de camping aménagé doté de 512 emplacements, deux terrains de camping de groupe, quatre terrains de camping éloignés et 19 terrains de camping de l'arrière-pays. L'occupation des terrains de camping, qui a décliné entre 1999 et 2005, suit la tendance nationale. Les biens, particulièrement le terrain de camping de Wasagaming, se détériorent et quelques éléments d'actif ont atteint la fin de leur durée utile.

Les sentiers du PNCMR se répartissent en quatre catégories : accessibles (pour les personnes handicapées), autoguidés, à fréquentation diurne et de grande randonnée. Une forte proportion des 400 km de sentiers ont été aménagés à partir d'un ancien réseau routier. De ce fait, ils n'offrent pas toujours les possibilités d'expérience attendues et, dans de nombreux cas, ils ne conduisent pas à un point d'intérêt particulier. Les utilisateurs de jour sont en majorité et le nombre de cyclistes est en hausse. De plus, le nombre de sentiers accessibles depuis Wasagaming est limité.

Divers types d'aires de fréquentation de jour sont présentes un peu partout dans le parc. Quinze aires de pique-nique, quatre rampes de mise à l'eau, une tour d'observation et une plage principale comptent parmi les installations mises à la disposition des visiteurs. Quelques-uns des éléments d'actif, particulièrement les rampes de mise à l'eau, ont besoin d'être améliorés afin de répondre aux besoins actuels.

En plus des activités offertes directement par le parc, trois concessions sont également en exploitation – le terrain de golf, le court de tennis et la marina. De nombreux autres partenaires offrent aussi des activités : les Amis du parc national du Mont-Riding, le musée Pinewood, le Keesee Sharing Lodge et d'autres encore. Les voyageurs et les partenaires d'affaires utilisent les installations du parc afin de rendre possible une grande variété d'expériences.

Le nombre de visites au PNCMR est à la baisse depuis cinq ans, mais le nombre de visiteurs semble s'être stabilisé à environ 250 000 par année. Le sondage le plus récent (2001) révèle que le niveau de satisfaction des visiteurs est élevé, sauf pour certains aspects du programme d'interprétation.

Quelques investissements majeurs ont été effectués entre 2000 et 2005 : la jetée de la plage principale a été reconstruite; un nouveau mobilier extérieur a été installé au terrain de camping de Wasagaming; la signalisation des routes et des sentiers a été améliorée; les uniformes ont été améliorés; de l'éclairage solaire a été installé dans le bâtiment des toilettes au terrain de camping du lac Moon. Malgré ces quelques investissements, plusieurs éléments d'actif demeurent en mauvais état. Certains d'entre eux sont arrivés à la fin de leur vie utile et présenteront bientôt des risques pour la sécurité. Des examens annuels du plan des immobilisations à long terme contribuent à l'établissement des priorités relatives à l'amélioration des biens.

Un moyen d'améliorer l'état des biens est de continuer d'appliquer la politique sur les prix et viser un haut degré de conformité concernant les droits d'utilisation personnelles. En 2005, le degré de conformité était de 87 %, soit 5 % de moins que l'objectif de 93 % du PNCMR. La perte est d'environ 50 000 \$ par année.

### **7.3 Expériences des visiteurs : créer de nouvelles possibilités**

En 2002, une stratégie sur les loisirs a été élaborée pour le PNCMR de concert avec la TRMR. Cette stratégie comporte un processus d'évaluation des activités de loisir extérieures existantes et nouvelles afin de s'assurer que ces activités soutiennent les trois objectifs clés du mandat de Parcs Canada, c'est-à-dire la protection, l'éducation et la création d'expériences significatives pour les visiteurs.

**Objectif stratégique**

Permettre aux visiteurs de découvrir les richesses naturelles et culturelles du PNCMR et du LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est au moyen d'une gamme d'activités appropriées offertes par Parcs Canada et d'autres intervenants.

**Mesures**

- a) Mettre en œuvre la stratégie sur les loisirs du PNCMR afin d'améliorer les possibilités de vivre des expériences. Mettre la stratégie à jour en tenant compte de l'avis des Premières nations et des autres parties prenantes. Déterminer les activités, les installations et les services offerts au PNCMR et au LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est qui seront susceptibles de compléter ceux qui existent déjà dans l'écosystème régional.
- b) Poursuivre l'examen des activités récréatives de plein air existantes ou proposées en tenant compte du cadre de Parcs Canada – actuellement en élaboration – afin d'en évaluer la pertinence, et en utilisant l'outil d'examen des activités appropriées (OEAA) décrit dans la stratégie sur les loisirs du PNCMR. Avec l'aide des parties prenantes, procéder à l'évaluation de cet outil d'ici trois ans.

**7.4 Tourisme patrimonial**

Dans le PNCMR et au LHNC, les visiteurs pourront découvrir une foule d'activités qui leur permettront d'apprécier et de comprendre le patrimoine naturel et culturel du parc ainsi que son caractère pittoresque, et de prendre part à sa préservation. Parcs Canada et ses partenaires du milieu touristique, tels que Parkland Tourism, Voyage Manitoba et la Commission canadienne du tourisme (CCT), feront la promotion d'un tourisme durable tout en assurant la bonne intendance de l'environnement, la gestion de la présence humaine, et en sensibilisant les visiteurs à la faune et aux paysages.

**Objectifs stratégiques**

1. Encourager une industrie du tourisme durable respectueuse des valeurs écologiques, culturelles et récréatives du PNCMR, du LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est et de la région.
2. S'assurer que les visiteurs profitent d'expériences éducatives et touristiques authentiques et de qualité, rendues possibles par Parcs Canada et d'autres intervenants.

**Mesures**

- a) De concert avec les organisations touristiques provinciales, régionales et nationales, réexaminer et mettre en œuvre la stratégie de tourisme et de marketing du PNCMR, en y intégrant le Code d'éthique et directives générales sur le développement du tourisme durable (AITC, 1990) et en harmonisant la stratégie en fonction des catégories établies par Voyage Manitoba :
  - Loisirs et tourisme;
  - Culture et patrimoine;
  - Tourisme d'aventure et écotourisme;
  - Expériences nouvelles.

- b) Continuer d'encourager un tourisme durable et respectueux de l'environnement au PNCMR, au LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est et dans la région par les moyens suivants :
- collaborer étroitement avec l'industrie touristique afin que les visiteurs aient en main l'information et les messages sur le parc et respectent les valeurs écologiques et culturelles préconisées par le PNCMR et le LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est;
  - lancer un programme permettant d'identifier les entreprises qui adhèrent aux principes du tourisme patrimonial, aux initiatives d'intendance de l'environnement et au code d'éthique sur le développement du tourisme durable.

### **7.5 Sentiers, terrains de camping et aires de fréquentation de jour**

Le réseau principal de sentiers du PNCMR est né d'un réseau de routes qui ont été fermées à la circulation automobile dans les années 1960. Bon nombre de sentiers et d'aires de camping attenantes ont besoin d'être réaménagés afin de rendre le séjour des visiteurs plus agréable et de séduire les clientèles actuelles et potentielles. Les améliorations devront être effectuées selon un échéancier permettant au PNCMR de respecter son budget. En outre, les collectivités locales de Premières nations souhaitent organiser des camps culturels et des activités connexes.

#### **Objectif stratégique**

Aménager un réseau de sentiers, de terrains de camping et d'aires de fréquentation de jour situés aux meilleurs emplacements possibles du point de vue des expériences de séjour, de l'écologie et dans une perspective régionale, en se fondant sur les principes d'investissement dans les immobilisations (figure 5).

#### **Mesures**

1. Élaborer et mettre en œuvre une vision et un plan à long terme pour le camping dans l'arrière-pays et le réseau de sentiers qui répondent aux besoins futurs des utilisateurs et leur offrent une gamme de possibilités de découvrir le patrimoine naturel et culturel du PNCMR.
2. Préparer un plan du secteur ouest du parc qui prévoit une gamme d'activités permettant aux visiteurs de vivre des expériences diverses. Tout au long du processus, consulter les parties prenantes et les Premières nations.
3. Maintenir en état et améliorer les installations de camping dans l'avant-pays sans augmenter l'empreinte écologique.
4. Déterminer, de concert avec la Coalition des Premières nations, le meilleur moyen d'utiliser le parc pour des camps culturels et des activités connexes.

## FIGURE 5 : PRINCIPES D'INVESTISSEMENT DANS LES IMMOBILISATIONS

Les programmes de développement et d'investissement doivent être fondés sur une approche de gestion saine, cohérente et transparente.

### Gestion des programmes d'investissement

- Vise à réaliser le mandat de Parcs Canada, le plan d'entreprise et le plan directeur du PNCMR
- Se conforme à toutes les lignes directrices, normes, lois et règlements applicables
- Doit être gérable

### Intendance et leadership en matière d'environnement

- Se fonde sur une approche intégrée (c.-à-d. intégrité écologique et commémorative, expériences de séjour et activités éducatives)
- Réduit les impacts environnementaux négatifs et, si possible, l'empreinte existante
- Fait montre de leadership sur les plans culturel et environnemental, favorise la reconnaissance et la compréhension du public relativement aux valeurs de Parcs Canada
- Prend en compte l'expérience que vivent les visiteurs, les recherches en sciences sociales ainsi que des solutions de rechange novatrices en matière de prestation de services
- N'entraîne pas la dégradation ou la perte de biens culturels

### Viabilité financière

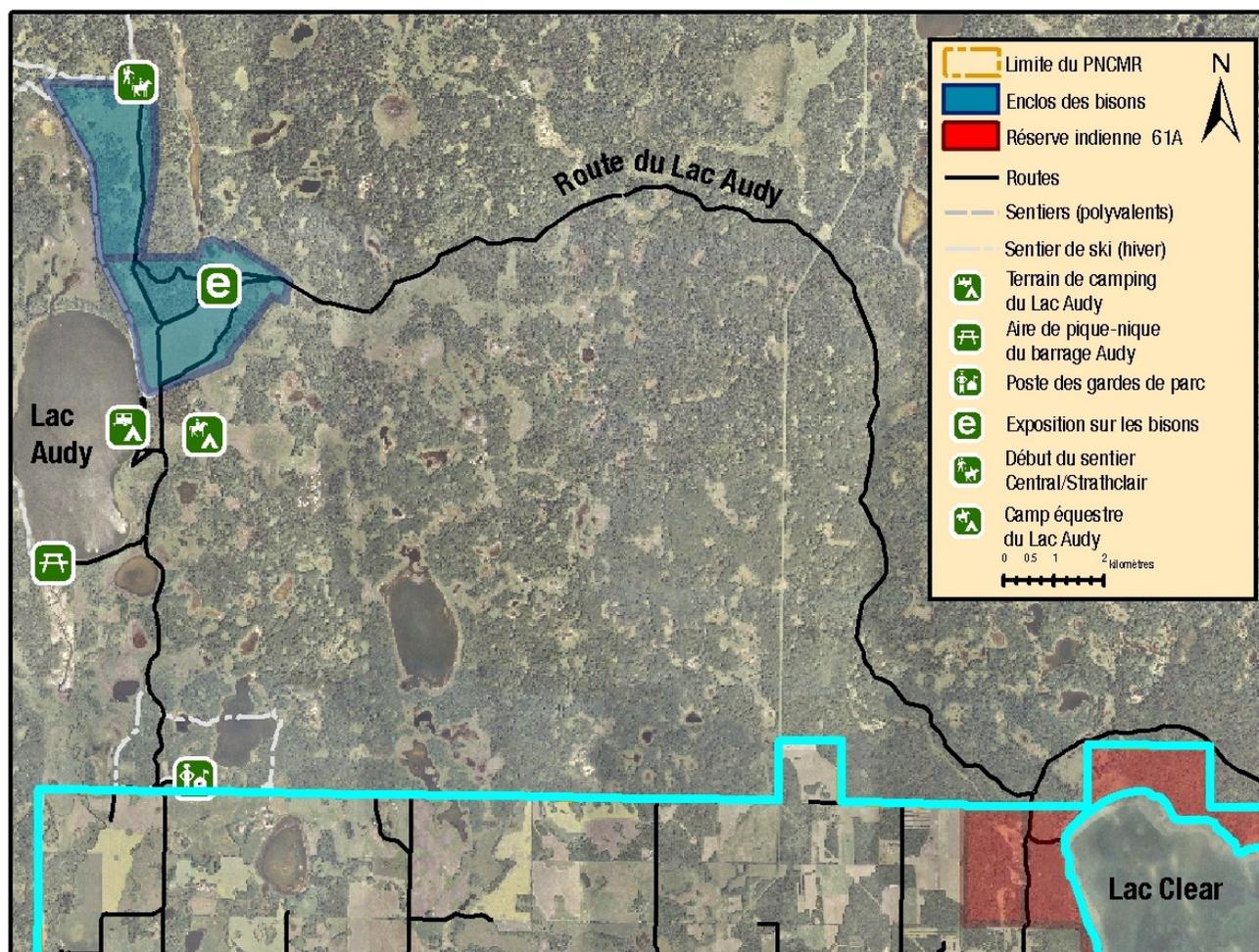
- Viabilité opérationnelle et financière complète pour la durée de vie proposée de l'immobilisation
- Maintien de toute augmentation des biens de Parcs Canada au plus bas niveau possible
- Conception visant à répondre à une demande moyenne plutôt que de pointe
- Prise en compte de la synergie des investissements grâce à des partenariats et au partage des coûts

(adapté de *Directive sur le processus de planification des immobilisations de Parcs Canada, 2005*)

## **7.6 Secteur du lac Audy**

Le secteur du lac Audy offre aux visiteurs une gamme variée d'expériences (figure 6). Le secteur est aussi très important pour les collectivités locales de Premières nations et leurs intérêts doivent être pris en compte dans sa gestion. Au lac Audy, un troupeau de bisons captif relève le potentiel de conservation, d'observation et d'apprentissage. La gestion du troupeau est liée à la gestion de la tuberculose bovine. Il y a également une plantation d'épinettes dont la présence est incompatible avec le maintien de la biodiversité de la prairie de fétuque.

FIGURE 6 : SECTEUR DU LAC AUDY



### Objectifs stratégiques

1. Accroître les occasions de connaître et d'apprécier les valeurs écologiques et l'histoire culturelle du secteur du lac Audy.
2. Comprendre les intérêts respectifs des visiteurs, des parties prenantes et des Premières nations dans le secteur du lac Audy.

### Mesures

- a) De concert avec d'autres parcs nationaux, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion du bison comportant les éléments suivants :
  - améliorer la conservation et la biodiversité du bison des plaines et de la prairie;
  - amoindrir les impacts de l'enclos de bisons sur les déplacements de la faune;
  - lancer des programmes coopératifs avec les collectivités anishinabées par l'entremise de la Coalition des Premières nations;
  - améliorer les possibilités d'observation et d'apprentissage.

- b) Appliquer une stratégie de diffusion des connaissances sur l'histoire de la plantation du lac Audy et élaborer des stratégies pour contrer les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et pour la gestion de l'aire de la plantation.
- c) Recueillir de l'information sur l'histoire culturelle, les activités des visiteurs et les points de vue des parties prenantes et des collectivités anishinabées au cours des cinq prochaines années.

### **7.7 Sécurité du public**

Le PNCMR a approuvé une stratégie de sécurité du public (2005) qui comporte un programme de diligence raisonnable visant à gérer le risque encouru par le public lors de la pratique de diverses activités extérieures. Parcs Canada compte sur la coopération des partenaires et des experts externes tels que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba, la GRC, des groupes de recherche et sauvetage bénévoles et d'autres intervenants pour la mise en œuvre de la stratégie. Afin de s'assurer que les visiteurs sont conscients des risques encourus et de leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes, de meilleures communications sont requises.

#### **Objectifs stratégiques**

1. Veiller à ce que les visiteurs puissent séjourner dans le parc en toute sécurité en étant conscients des risques encourus et de leur responsabilité vis-à-vis leur propre sécurité.
2. Gérer les risques encourus par les visiteurs grâce à une diligence raisonnable.
3. En collaboration avec le personnel du parc et les autres organismes, maintenir un état de préparation permettant de réagir en cas d'incidents touchant la sécurité du public.

#### **Mesures**

- a) Mettre en œuvre une stratégie de sécurité du public prévoyant des mises à jour et examens annuels, au besoin. Rendre compte des progrès réalisés.
- b) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'alimentation en eau potable comportant les éléments suivants :
  - tests et traitement dans les cas des aires de camping de l'avant-pays;
  - désaffectation des puits de l'arrière-pays ou recours à d'autres méthodes de traitement;
  - installation d'abreuvoirs dans les terrains de camping dotés d'installations pour chevaux;
  - communications.

### **7.8 Accès par véhicule motorisé**

L'accès par véhicules motorisés (p. ex. automobiles, bateaux à moteur, véhicules à neige) est autorisé afin de permettre aux visiteurs d'acquérir des connaissances, de profiter des lieux et de les apprécier. Le PNCMR cherche à mieux comprendre l'impact de certaines activités et installations sur l'intégrité écologique, à satisfaire les attentes des visiteurs et à contribuer à leurs expériences de séjour dans un parc national.

Le chemin de la Rivière-Rolling (figure 8) connaît une circulation de faible intensité, environ cinq véhicules par jour durant la saison des visites. Il y a peu d'information sur l'utilisation de la route et on ne sait pas dans quelle mesure elle sert pour des expériences de séjour ou comme route de transit. Le départ de sentier du lac Muskrat est la seule installation pour visiteurs le long de la route. Un petit

groupe d'utilisateurs locaux seraient touchés par des changements éventuels et ceux-ci devraient être consultés lors de l'élaboration de solutions de rechange.

Des préoccupations ont été exprimées par le public concernant l'utilisation de bateaux à moteur dans le parc et des impacts négatifs qui en résulteraient pour l'environnement et les autres visiteurs. En ce qui concerne la question de la qualité de l'air et de l'eau, une démarche par étapes visant à réduire les émissions des hors-bord a été entreprise. La décision a été prise en 2002 d'interdire la présence des motomarines sur les eaux du PNCMR, et cette interdiction sera maintenue.

Des véhicules à neige (des motoneiges, par exemple) circulent aux limites du parc, à certains endroits, et sur la surface glacée du lac Clear, ce qui est interdit en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la réglementation s'y rattachant. On n'a toutefois pas assuré la gestion et l'application rigoureuses de cette disposition dans le PNCMR au cours des dernières années. L'utilisation de tels véhicules aux limites du parc varie d'une moyenne de quarante véhicules par jour dans certains secteurs à aucun dans d'autres secteurs. Le personnel de Parcs Canada utilise parfois des véhicules à neige aux limites du parc à des fins de gestion. Le PNCMR réduira au minimum la circulation de véhicules à neige, un tel usage allant à l'encontre de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la réglementation connexe.

En ce qui concerne le lac Clear, classée Zone IV, les véhicules à neige sont principalement utilisés par les pêcheurs pour accéder à leur cabanes de pêche sur glace et les déplacer. Un petit nombre d'aires désignées le long des rives sont attribuées aux pêcheurs afin qu'ils puissent accéder au lac par véhicule à neige. Il est question ici d'un petit groupe d'utilisateurs d'environ 12 personnes.

### **Objectif stratégique**

Permettre un accès par véhicule motorisé dans les Zones IV et V afin d'y permettre une gamme d'activités tout en maintenant l'intégrité écologique et culturelle de ces zones.

### **Mesures**

- a) Poursuivre la collecte d'information sur l'utilisation du chemin de la Rivière-Rolling et sur les activités qui y sont pratiquées. Faire participer les parties intéressées à un processus visant à déterminer l'avenir de la route, en se fondant sur les principes d'investissement dans les immobilisations (voir la figure 5), et mettre en œuvre les recommandations qui en découlent d'ici cinq ans.
- b) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur les émissions des moteurs hors-bord afin de s'assurer que les plaisanciers du PNCMR respectent les normes de 2006 de l'EPA des États-Unis d'ici mai 2007.
- c) Réduire au minimum la circulation de véhicules à neige aux limites du parc, de manière à ce que les exigences applicables à la Zone II (zone de milieu sauvage) (voir la section 12.2) soient respectées dans la plupart des secteurs à la limite du parc. Travailler avec les Premières nations locales et les municipalités rurales intéressées à planifier et faire connaître des sentiers de véhicules à neige de remplacement dans la région du Mont Riding ainsi qu'à délimiter des secteurs aux limites du PNCMR où l'utilisation de véhicules à neige pourrait être permise.

- d) Parcs Canada évaluera et modifiera les méthodes d'entretien et de gestion des limites du parc pour utilisation à des fins de gestion.
- e) Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les parties intéressées et les Premières nations, une stratégie visant à faire en sorte que tous les utilisateurs de véhicules à neige qui veulent circuler sur le lac Clear et dans certains secteurs à la limite du parc possèdent un permis valide d'utilisation d'un véhicule à neige délivré par le directeur. Continuer de surveiller et d'atténuer les effets de l'utilisation des véhicules à neige sur les écosystèmes du PNCMR et procéder à une évaluation avant l'élaboration du prochain plan directeur.

### **7.9 Station de ski du mont Agassiz**

Un large éventail d'activités pouvant se pratiquer à longueur d'année est offert aux visiteurs dans la partie est du PNCMR : Lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est (voir la section 5.3) et accès routier, dans le secteur Agassiz, au point de départ des sentiers de ski de randonnée et de randonnée pédestre, camping dans l'arrière-pays et, jusqu'en 2000, la station de ski du mont Agassiz (Agassiz).

Agassiz était exploité comme station de ski alpin à l'intérieur du PNCMR. La station de ski du mont Agassiz est désignée « installation commerciale de ski » en vertu du paragraphe 36(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. On a commencé à aménager le centre de ski en 1958, à la suite de la location d'un terrain de 141,6 hectares. La station de ski a ouvert ses portes en 1961. Agassiz était l'une des trois stations de ski alpin de la région du PNCMR, les deux autres étant Ski Valley, près de Minnedosa, et Asessippi Winter Park, près de Russell, qui a ouvert en 1999.

L'entreprise locataire est sous séquestre et la station n'est plus exploitée depuis 1999-2000. Un séquestre a été désigné en avril 2000 pour s'occuper, au nom des créanciers garantis, de la liquidation des biens de l'entreprise en vue de régler la dette exigible. Le séquestre a mis les biens en vente. Un certain nombre d'acheteurs éventuels ont demandé des renseignements et ont fait des offres, mais aucune vente n'a été conclue.

#### **Objectif stratégique**

Favoriser, dans la partie est du PNCMR, des expériences de séjour et activités, autres que le ski alpin, à caractère pédagogique et axées sur la préservation de l'intégrité écologique et commémorative. Établir un lien entre ces expériences et activités et celles offertes ailleurs dans la région, à l'extérieur du parc national et du lieu historique national.

#### **Mesures**

- a) À la résiliation ou à l'expiration du bail actuel :
  - ne pas conclure de nouveaux baux visant la pratique du ski alpin dans le PNCMR;
  - élaborer et mettre en œuvre un plan de remise en état de la station de ski du mont Agassiz, prévoyant à titre prioritaire l'enlèvement des équipements de la pente de ski.
- b) Associer les principales parties intéressées et les Premières nations aux discussions concernant les autres expériences de séjour et activités qui pourraient être proposées aux visiteurs dans la

partie est du PNCMR, puis établir un plan de secteur. Mettre en œuvre le plan de secteur, en fonction de la disponibilité des ressources.

### **7.10 Bassin du lac Clear**

Le lac Clear, attenant à la collectivité de Wasagaming, est à la source d'activités nombreuses et variées pour la majorité des gens qui visitent le PNCMR. Le lac est également important pour la Première nation ojibway Keeseekoowenin, qui a repris possession de 440 hectares de terres adjacentes au lac Clear, dont environ 6,4 km (22 %) de rives. Dans le plan directeur du PNCMR de 1998, la Première nation ojibway Keeseekoowenin a manifesté le désir de conclure une entente pour la gestion coopérative des pêches au lac Clear, mais la chose ne s'est pas réalisée à ce jour.

À cause des inquiétudes au sujet de la qualité de l'eau du lac, un atelier auquel participaient des parties prenantes a eu lieu en mars 1993 et une vision sur la question de la qualité de l'eau a été proposée. Dans les années qui ont suivi, des programmes de recherche et de surveillance ont été entrepris dans le but de fournir l'information nécessaire à la prise de décisions. Afin d'intensifier les efforts de gestion en matière d'intégrité écologique, une étude visant à cerner des mesures prioritaires à été commandée (*Securing the Integrity of Clear Lake and Area*). Les actions prioritaires dépendent de la collaboration de plusieurs autres administrations, dont la Première nation ojibway Keeseekoowenin pour ce qui est de l'intégrité écologique du lac Clear.

#### **Énoncé d'intégrité écologique pour le bassin du lac Clear**

La conservation de la « clarté » ou de la transparence du lac Clear constitue l'objectif de gestion fondamental au titre de l'intégrité écologique. L'eau du lac doit rester bleue et claire. Le lac Clear doit être un endroit sécuritaire pour la baignade et la navigation de plaisance. Les espèces indigènes de poissons doivent être préservées pour les fonctions écologiques qu'elles remplissent et les possibilités qu'elles offrent en matière de pêche à la ligne. La navigation de plaisance et les activités de rivage doivent continuer de profiter du couvert forestier, et des qualités riveraines et panoramiques.

*(Securing the Integrity of Clear Lake and Area, 2005)*

#### **Objectif stratégique**

Préserver la « clarté » du lac Clear, maintenir la qualité des expériences que peuvent y vivre les visiteurs et protéger l'intégrité des écosystèmes en élaborant et en mettant en œuvre une approche holistique de gestion du bassin en collaboration avec la Première nation ojibway Keeseekoowenin, d'autres administrations et les parties prenantes.

#### **Mesures**

- a) Faciliter l'élaboration d'une approche pour la gestion du bassin du lac Clear de concert avec les gouvernements, la Première nation ojibway Keeseekoowenin, les propriétaires fonciers et les parties prenantes; cette approche permettra également de faire le lien entre la gestion du bassin du lac Clear et la planification du bassin versant de la rivière Little Saskatchewan.
- b) Effectuer des recherches afin de mieux comprendre les questions suivantes :
  - le rôle des eaux souterraines dans le bilan nutritif du lac Clear;
  - les facteurs qui limitent l'assimilation du phosphore par les algues au lac Clear;
  - les niveaux de base et les objectifs de surveillance pour le corégone et le chabot visqueux.

- c) Élaborer un ensemble d'indicateurs et de cibles relativement à la qualité de l'eau, l'intégrité écologique et les expériences de séjour des visiteurs.
- d) Achever la conception d'une rampe de mise à l'eau à l'anse Boat dans le but de réunir toutes les installations de mise à l'eau à cet endroit (p. ex. fermer ou remettre en état certains sites de mise à l'eau).
- e) Élaborer une entente de gestion coopérative relativement à la pêche au lac Clear avec la Première nation ojibway Keeseekoowenin.
- f) Effectuer une analyse des options et concevoir un modèle de gestion des eaux pluviales de Wasagaming. En assurer la mise en œuvre selon la disponibilité des ressources.
- g) Achever la conception des améliorations à apporter aux installations de traitement des eaux usées de manière à intégrer des normes évoluées pour la gestion des effluents en fonction de la capacité des eaux réceptrices. Conclure un partenariat avec la municipalité rurale de Park. Mettre en œuvre suivant la disponibilité des ressources.
- h) Collaborer avec les propriétaires de chalets de la rive nord (lotissement du lac Clear), les exploitants de camps religieux et d'autres intervenants afin d'énoncer des lignes directrices relatives aux eaux usées (semblables au principe relatif à l'absence nette d'incidence environnementale négative à Wasagaming).

**FIGURE 7 : PHOTO AÉRIENNE DE WASAGAMING, DU LAC CLEAR ET DES AMÉNAGEMENTS VOISINS**



### **7.11 Information au public**

L'expérience de séjour des visiteurs commence avant l'arrivée au PNCMR ou au LHNC du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est. L'information offerte influence les attentes des visiteurs et permet à ces derniers de vivre des expériences mémorables.

#### **Objectif stratégique**

Fournir aux visiteurs des renseignements à jour afin qu'ils puissent faire des choix éclairés.

#### **Mesures**

- a) Utiliser Internet pour rejoindre les gens et leur fournir des renseignements en direct pouvant servir à la planification de visites par les moyens suivants :
  - préparer une visite virtuelle des terrains de camping du PNCMR sur le site Web à l'usage des campeurs;
  - permettre à ceux qui ne sont pas en mesure de visiter le parc de découvrir celui-ci de manière virtuelle.
- b) Améliorer l'information préalable à la visite afin de renseigner les visiteurs sur les questions d'écologie et de sécurité du public.

### **7.12 Surveillance et rapports**

Des indicateurs visant à contrôler les améliorations apportées aux activités offertes aux visiteurs ont été élaborés et seront peaufinés au cours des cinq prochaines années. Avec l'aide des partenaires, le parc recueillera régulièrement de l'information sur les caractéristiques des marchés, le profil des activités des visiteurs ainsi que sur leur degré de satisfaction relativement au PNCMR, au LHNC et à la région. Ces indicateurs, mesures et cibles seront contrôlés dans un rapport sur l'état du parc qui doit être préparé avant l'examen du présent plan directeur. On peut trouver les indicateurs relatifs aux expériences des visiteurs à l'annexe 2.



# Un lieu communautaire

## 8.0 Un lieu communautaire : Wasagaming

### 8.1 Introduction

Wasagaming est un centre de villégiature saisonnier établi sur la rive sud du lac Clear. La collectivité ainsi que la localité voisine d'Onanole, située à l'extérieur des limites du parc, offrent des services aux visiteurs et aux habitants saisonniers. Le Centre d'accueil du PNCMR, édifice fédéral du patrimoine, se trouve à Wasagaming. Pour la plupart des visiteurs et des résidents, c'est le cachet unique de Wasagaming ainsi que la nostalgie qu'il suscite qu'il importe de préserver.

Un examen du plan de la collectivité a été réalisé en 1998-1999. Le cadre législatif et politique des collectivités des parcs nationaux (1998) a servi de fondement au processus, qui a été réalisé de concert avec la Wasagaming Tenants' Association et la TRMR. Le Plan de la collectivité de Wasagaming a été approuvé par le

### Vision communautaire

Wasagaming poursuivra sa vocation de carrefour pour les activités récréatives, éducatives et culturelles, en rehaussant la qualité de l'expérience des visiteurs et leur degré de satisfaction à l'égard du parc national du Mont-Riding. Les installations et les services offerts à Wasagaming répondront à leurs besoins.

La collectivité préservera le caractère villageois de ce lieu où contact avec la nature et activités de loisirs font bon ménage. On encouragera les activités axées sur la nature et les gens tout en renforçant le patrimoine culturel, architectural et naturel qui fait de Wasagaming un endroit unique et attirant.

*(Plan de la collectivité de Wasagaming, 2000)*

ministre responsable de Parcs Canada en 2000 et comporte des directives sur les éléments suivants :

- Limites de la collectivité et de la zone commerciale imposées par la loi;
- Limites et plafond imposés par la loi à la croissance et au développement commerciaux;
- Aires réservées aux chalets et aux cabines – limites et plafonds imposés à la croissance;
- Renouvellement de permis dans le cas de cinq cabines et de huit lots de chalet;
- Réinvestissement dans les systèmes d'aqueduc et d'égout;
- Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des ressources culturelles;
- Promotion de moyens non motorisés de déplacement dans un réseau de sentiers désignés;
- Amélioration de l'apparence de l'aire de stationnement publique et de la rue commerciale principale;
- Services essentiels et de base qui soutiennent le tourisme patrimonial;
- Cadre pour éviter tout impact environnemental négatif net;
- Création d'un conseil d'examen du développement;
- Autres éléments essentiels tels que des lignes directrices relatives à l'apparence.

## **8.2 Situation actuelle de Wasagaming**

Les diverses zones de la collectivité comprennent les aires des cabines, des chalets, des commerces, des services du parc et du terrain de camping. Il y a 525 cabines dans l'aire des cabines du lac Clear. Les propriétaires de cabines paient pour un permis de camping saisonnier et ont accès à plusieurs services communs (p. ex. abris-cuisines, toilettes et bois de chauffage). Il y a 253 chalets dans la collectivité et 33 chalets sur la rive nord du lac Clear, lieu appelé lotissement du Clear Lake. Environ 46 commerces occupent la zone commerciale, dont trois concessions et cinq organisations sans but lucratif. Environ 125 licences d'exploitation sont accordées à des entreprises de la collectivité, même si un grand nombre d'entre elles ont leur siège à l'extérieur du parc. Un grand nombre d'objets et d'édifices culturels sont situés à l'intérieur de la collectivité ainsi que plusieurs installations de Parcs Canada dont la résidence du personnel, le bureau d'administration, le Centre d'accueil et le terrain de camping principal comprenant 509 emplacements. Les infrastructures ayant besoin d'être modernisées comprennent les aires de stationnement, la promenade du lac, les poubelles à l'épreuve des animaux, le réseau d'égouts pluviaux et le système de traitement des eaux usées.

La Wasagaming Tenants' Association (WTA) est l'organisme consulté par Parcs Canada pour ce qui est des questions touchant la collectivité. Récemment, de concert avec la WTA, un comité d'examen du développement a été créé afin de gérer les appels et les désaccords mineurs.

Depuis la publication du dernier plan de la collectivité, l'accent a été mis sur la bonne intendance environnementale pour les installations et les activités de Parcs Canada dans la localité. On continue à faire des progrès dans ces domaines (voir la partie 4.5); cependant, un engagement plus ferme est requis de la part des habitants de Wasagaming pour la création et la promotion d'une collectivité « verte ». La WTA se doit de jouer un rôle majeur dans ce domaine.

Wasagaming se trouve le long des limites sud du parc, tout près d'Onanole, collectivité établie sur des terres provinciales attenantes; Onanole compte 664 résidences d'été et 294 résidences habitées à l'année longue, et est accessible à pied à partir de Wasagaming. On y trouve aussi plusieurs entreprises ainsi qu'un important hôtel exploité selon un plan de multipropriété situé le long des

limites du parc. Le parc partage actuellement plusieurs services municipaux avec ses voisins et négocie des ententes additionnelles visant à réduire les coûts.

Pratiquement tous les visiteurs du PNCMR, soit environ 95 %, s'arrêtent à Wasagaming. On y offre de nombreuses activités, les plus populaires se déroulant au lac Clear (p. ex. à la plage principale et à la jetée). Les magasins et restaurants de Wasagaming attirent également de nombreux visiteurs.

### **8.3 Gestion de la croissance et du développement**

L'examen du plan de la collectivité n'entraînera pas de changements aux limites applicables au développement et à la croissance des aires réservées aux cabines, aux chalets et aux installations commerciales. Toutefois, il existe 33 lots de chalet du lotissement du lac Clear, situés sur la rive nord et donc à l'extérieur des limites de Wasagaming, pour lesquels aucune directive n'a été formulée. La stratégie de gestion de la végétation de Wasagaming a été achevée en 2006. Le but de cette stratégie est de faire participer les habitants de Wasagaming et du lotissement de la rive nord à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives de gestion de la végétation liées à la sécurité du public, à l'intégrité écologique et à l'esthétique.

#### **Objectifs stratégiques**

1. Administrer efficacement les services municipaux de la collectivité (recouvrement des coûts à 100 %).
2. Réduire le plus possible l'impact environnemental de la collectivité.
3. S'efforcer de concrétiser la vision de la collectivité, c'est-à-dire appliquer les mesures stratégiques énoncées dans le plan de la collectivité approuvé.
4. Gérer de manière cohérente la croissance et le développement de Wasagaming et du lotissement du lac Clear.

#### **Mesures**

- a) Mettre à jour le Plan de la collectivité de Wasagaming (2000) avec la participation de la Wasagaming Tenants' Association (WTA). Le réexamen comportera notamment les points suivants :
  - examiner d'autres modèles de gouvernance des collectivités;
  - identifier des solutions de rechange aux permis annuels applicables aux cabines du lac Clear;
  - assurer la prestation de services essentiels à Wasagaming en tenant en compte des services existants et potentiels dans le corridor Wasagaming-Onanole.
- b) Mettre en œuvre la Stratégie de gestion de la végétation de Wasagaming et en faire la promotion.
- c) Assurer une gestion responsable et une bonne gérance de l'environnement dans le lotissement du lac Clear (aire de chalets de la rive nord) :
  - limiter la superficie au sol des bâtiments à ce qu'elle est actuellement, soit 22 032 m<sup>2</sup> (237,152 pi<sup>2</sup>);
  - respecter les limites établies par le *Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux* pour l'aménagement des lots;
  - limiter à 33 le nombre de lots réservés aux chalets;

- appliquer des lignes directrices en matière d'aménagement et autres paramètres de conception tels que la densité, les lignes de toiture, le stationnement et les restrictions relatives au bruit, précisés à l'annexe I du Plan de la collectivité de Wasagaming;
- établir d'autres restrictions au besoin (concernant l'utilisation des rives, par exemple);
- établir et mettre en œuvre une stratégie pour la distribution d'eau et les égouts.

#### **8.4 Intendance**

Parcs Canada et la collectivité de Wasagaming collaborent à la prise de décisions conformes au mandat des parcs nationaux et à la vision établie pour Wasagaming et le PNCMR.

##### **Objectif stratégique**

Faire en sorte que la collectivité ait son mot à dire dans les décisions prises par Parcs Canada en ce qui concerne la planification et le développement de l'utilisation des terres.

##### **Mesures**

- a) Poursuivre la mise en œuvre du Plan de la collectivité avec la participation de la Wasagaming Tenants' Association (WTA).
- b) Veiller à ce que le Comité d'examen du développement soit informé des appels et des différends. Le Comité offre des conseils et des orientations à Parcs Canada.

#### **8.5 Services municipaux**

Grâce à la proximité de Wasagaming et de la collectivité d'Onanole, la mise en commun des services peut aider le PNCMR à atteindre la viabilité financière et à se satisfaire des ressources limitées de l'Agence Parcs Canada.

##### **Objectif stratégique**

S'assurer que la collectivité a accès à des services municipaux financièrement viables et sans conséquence négative nette sur l'environnement, et que les impacts sur les fonctions écosystémiques sont atténués.

##### **Mesures**

- a) Dans le cadre d'un partenariat avec la municipalité rurale de Park, s'efforcer de mettre en commun des services municipaux modifiés ou additionnels (p. ex. approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, élimination des déchets solides et examen en matière de développement).
- b) Dans le cadre de la prochaine mise à jour du plan de la collectivité, examiner diverses possibilités pour les systèmes d'eau et d'égout dans le secteur des cabines du lac Clear.

#### **8.6 Surveillance et rapports**

Dans le but de s'assurer que les collectivités sont exploitées de manière efficace, on procède à l'élaboration de normes nationales pour mesurer l'absence de conséquences environnementales négatives nettes ainsi que de normes municipales. Des indicateurs feront l'objet de rapports sur l'état du parc et de rapport communautaires. Les indicateurs et les mesures sont présentés à l'annexe 2.



## 9.0 Routes de transit et services publics

### 9.1 Introduction

Les routes transit du PNCMR sont les suivantes :

- La route 10 : une route pavée de 54 km à deux voies;
- La route 19 : une route en gravier de 31 km reliant la route 10 au LHNC.

Ces routes sont numérotées et font partie du réseau de transport routier du Manitoba. Environ 200 000 véhicules utilisent la route 10 de mai à septembre. La route 19 est une voie secondaire sur laquelle circulent environ 22 500 véhicules durant la même période. Les deux routes sont dans un état acceptable bien que certaines sections de la route 10 soient en mauvais état et que le reste de la route se détériore. Il n'y a pas eu de réfection récemment à cause de contraintes financières et des réparations ne sont effectuées que dans les cas graves. La sécurité du public constitue une priorité et l'entretien des routes durant les mois d'hiver est essentiel. Afin de garantir la sécurité du public et d'éviter des impacts négatifs sur l'environnement, un plan de gestion de l'épandage du sel (2005) pour le PNCMR a été élaboré afin de réduire le plus possible la quantité de sel pénétrant dans l'environnement grâce à des pratiques exemplaires et à l'utilisation de nouvelles technologies.

Aux fins du présent chapitre, les services publics comprennent la ligne principale de transport d'électricité, les lignes de distribution et les tours de transmission.

## **9.2 Routes de transit - routes 10 et 19**

Selon la classification de Parcs Canada, les routes 10 et 19 appartiennent à la classe 2. La classe 2 comprend les routes des parcs nationaux qui communiquent avec les réseaux de transport régionaux et sont employées comme routes de transit. Parcs Canada est chargé de l'entretien de ces routes puisqu'elles se trouvent à l'intérieur des limites du parc national; dès qu'elles quittent le parc, elles relèvent de la responsabilité du gouvernement du Manitoba. Parcs Canada ne reçoit pas de financement permanent pour les routes étant donné que cette question ne relève pas de son mandat de base; Parcs Canada s'adresse au Conseil du Trésor pour obtenir le financement d'urgence et à long terme nécessaire pour atténuer les risques inacceptables pour la santé et la sécurité. Étant donné que les visiteurs utilisent ces routes pour accéder aux installations et que la promenade en automobile est une activité pratiquée par la majorité des visiteurs, le PNCMR s'efforce de gérer ces routes en tenant compte de leur double rôle en tant que routes de transit et voies de promenade.

La circulation de poids-lourds dans le parc est un sujet de préoccupation, et les questions qui suivent ont donc été abordées dans le présent plan :

- risques environnementaux associés au transport de marchandises dangereuses;
- coûts d'entretien et de réfection des routes;
- respect des limites de poids, particulièrement au printemps, en été et en automne;
- évolution avec le temps du volume et du type de circulation;
- expérience des visiteurs : s'assurer qu'elle soit positive et sans danger;
- information sur l'état des routes selon le temps qu'il fait, et les autres itinéraires possibles.

### **Objectifs stratégiques**

1. Permettre aux visiteurs de faire d'agréables excursions en voiture en toute sécurité et, dans la mesure du possible, rehausser la qualité de leur expérience.
2. Réduire le plus possible les conséquences négatives sur l'environnement.
3. Voir à ce que les routes restent ouvertes à la circulation de passage. Réduire l'incidence de l'important volume de circulation commerciale sur l'infrastructure routière et l'expérience des visiteurs.

### **Mesures**

- a) S'assurer que la stratégie de communication du PNCMR permet d'évaluer l'expérience des visiteurs le long des routes et d'en rehausser la qualité.
- b) Avec la collaboration de Voirie et Transport Manitoba et de la Manitoba Trucking Association, élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire l'incidence de la circulation commerciale lourde en recueillant des données sur la circulation des camions sur la route 10, en améliorant les communications avec les camionneurs quant à la classification des routes (limites de poids) et en faisant respecter les règlements.
- c) Évaluer, élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire le risque de déversement de matières dangereuses.
- d) Mettre en œuvre le plan de gestion de l'épandage du sel du PNCMR.
- e) Évaluer et élaborer des stratégies pour :
  - réduire la présence d'espèces non indigènes le long des routes;
  - réduire le nombre de collisions de véhicules avec les animaux sauvages;

- faire un suivi de l'impact des routes sur les espèces aquatiques.
- f) Entretien des routes selon les normes du Manitoba en la matière en tenant compte des caractéristiques propres aux promenades, et ce, tout en limitant les investissements au minimum. Quand les fonds sont disponibles, procéder aux travaux de réfection afin d'assurer le respect des normes.

### **9.3 Corridors des services publics et tours de transmission**

Les lignes de transport électrique du Manitoba et les emprises associées traversent le parc du nord au sud afin d'acheminer l'électricité entre les postes situés de part et d'autre du parc. Il y a également une ligne de transport secondaire qui part de la ligne principale et dessert la tour hertzienne de la Manitoba Telephone System (MTS) près du lac Moon. D'autres lignes de distribution, situées dans le parc près de la collectivité de Wasagaming du côté est de la station de ski du mont Agassiz, desservent une tour de transmission près de la route 19. Les responsables du parc négocient actuellement les permis d'occupation des deux tours (la tour hertzienne de la MTS et la tour de transmission près de la route 19) dans le but de couvrir une période de dix ans.

#### **Objectifs stratégiques**

1. Limiter les installations de services publics et élaborer des ententes d'exploitation pour les infrastructures déjà en place en vue d'atténuer l'empreinte écologique et de réduire le plus possible les incidences sociales et esthétiques, ainsi que toute incidence en rapport avec les activités d'entretien.
2. Réduire le plus possible les incidences des tours, notamment sur les plans social et esthétique, et trouver des solutions de rechange à la présence de tours à l'intérieur du PNCMR.

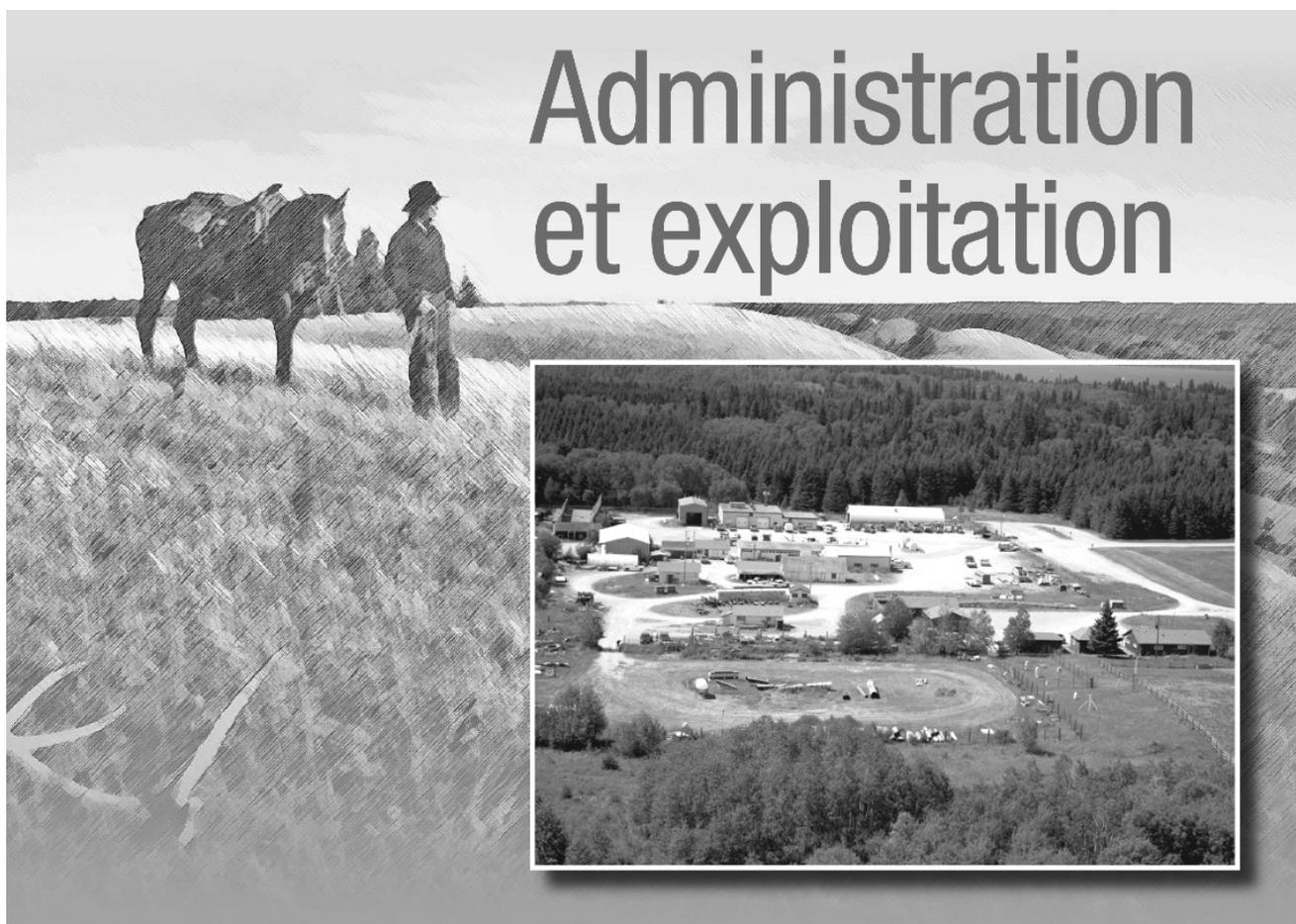
#### **Mesures**

- a) Terminer l'élaboration de l'entente sur l'utilisation des terres avec Manitoba Hydro pour la ligne principale de transport d'électricité et les emprises associées, et mettre en œuvre les mesures d'atténuation dictées par l'évaluation environnementale.
- b) Les emprises le long des routes existantes peuvent être utilisées pour des services publics additionnels. Aucune autre emprise routière ne doit être aménagée pour des corridors de service public.
- c) Limiter l'incidence sur l'environnement des tours existantes en concluant des ententes avec les sociétés de télécommunications. Il ne faut pas dépasser le nombre actuel de tours (deux); aucune nouvelle tour n'est permise. Trouver des solutions de rechange à la présence de tours dans le parc d'ici dix ans et démanteler les tours actuelles dès que possible.

### **9.4 Surveillance et rapports**

Des indicateurs provisoires, des mesures et des cibles pour la gestion des routes de transit sont présentés à l'annexe 2. Ces indicateurs seront harmonisés avec ceux établis à l'échelle nationale. Les indicateurs provisoires s'appliquent aux incidences environnementales, aux incidents liés à la sécurité lorsque l'état et l'entretien des biens dont s'occupe Parcs Canada sont en cause ainsi qu'au degré de satisfaction des visiteurs.

Les exigences de surveillance et de préparation de rapports pour les corridors de services publics et les tours de transmission seront décrites dans les ententes particulières et les évaluations environnementales connexes.



## **10.0 Administration et exploitation**

### **10.1 Introduction**

La présente section traite des éléments d'actif et de l'exploitation du parc ainsi que des questions immobilières, telles que les projets de développement à l'extérieur de Wasagaming et sur les terres fédérales attenantes au parc.

### **10.2 Éléments d'actif et exploitation**

Il importe de gérer les logements du personnel ainsi que les installations d'exploitation et d'entretien du parc de manière respectueuse sur les plans culturel et environnemental, en minimisant leur incidence sur l'intégrité écologique et commémorative. On recherche sans cesse des moyens de s'améliorer dans ces domaines et atteindre l'objectif de la viabilité financière. Le PNCMR a récemment procédé à la mise hors service de certains éléments d'actif dont les logements du personnel, la tour d'eau et le bâtiment de la station de pompage de Wasagaming, de même que le poste de garde de parc Vermillion.

**Objectifs stratégiques**

1. Réduire l'empreinte écologique, l'incidence et les coûts de l'infrastructure du parc non essentielle à la réalisation du mandat de Parcs Canada.
2. Accroître les retombées socioéconomiques dans la région, en ayant recours à des services à l'extérieur du parc quand ceux-ci ne doivent pas obligatoirement être fournis par le PNCMR ou être situés à l'intérieur de celui-ci.

**Mesures**

- a) Établir des exigences de base pour l'hébergement du personnel dans le parc. Se départir des logements excédentaires et maintenir en bon état les logements requis pour le personnel.
- b) Réduire l'empreinte écologique et les coûts d'exploitation en regroupant dans la mesure du possible les bâtiments actuels et futurs nécessaires à l'exploitation du parc. Se départir des bâtiments excédentaires et maintenir en bon état ceux jugés nécessaires.

**10.3 Terres non classées**

Les terres non classées sont des parcelles de terre de la Couronne fédérale attenantes au PNCMR, dans la région du lac Clear. Parcs Canada a acquis ces terres, d'une superficie d'environ 1 100 ha, entre 1950 et 1970. L'emprise de la route et les droits miniers sont toujours détenus par le gouvernement du Manitoba; il existe cependant une volonté de transférer ces droits à la Couronne fédérale. Ces terres, au titre de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, ne peuvent être incluses dans la description officielle du parc tant que les droits ne sont pas cédés. L'ajout de ces terres permettrait d'assurer l'intégrité écologique du parc, et de rehausser la qualité des expériences et des activités éducatives offertes aux visiteurs

**Objectif stratégique**

Incorporer au parc national toutes les terres fédérales non classées attenantes au PNCMR en les incluant dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

**Mesures**

- a) Conclure les négociations avec la province du Manitoba en vue du transfert des emprises réservées ainsi que des droits de surface et des droits d'exploitation du sous-sol.
- b) Entreprendre une recherche ou une collecte de renseignements, et élaborer une stratégie pour le zonage et d'autres décisions de gestion relatives à ces terres.

**10.4 Ententes sur les biens réels**

Les ententes sur les biens réels facilitent la gestion et l'utilisation des terres du parc national par des tiers. Elles visent à faire en sorte que les impacts soient réduits au minimum et que la Couronne obtienne un rendement équitable, au nom de la population canadienne, pour le privilège d'utiliser ces terres. La collectivité de Dauphin a commencé à puiser son eau potable dans le PNCMR avant que celui-ci ne soit créé, et elle continue de le faire. L'eau provient principalement de la rivière Vermillion; la municipalité désire cependant conserver son droit d'utiliser le lac Edwards comme réservoir et maintenir le barrage et le canal de sortie.

On trouve sur la rive ouest du lac Clear trois camps religieux à but non lucratif (le camp de l'Église anglicane du diocèse de Brandon, celui de la Canadian Covenant Heights Christian Camping Association et le camp Wasaga de l'Église Unie) qui exercent leurs activités depuis 1951 en vertu d'un permis d'occupation. La saison d'activité des camps religieux va de la fin mai au début septembre, les groupes religieux les utilisant habituellement en juillet et en août. Le public peut utiliser les installations des camps pendant la saison d'activité lorsque les membres des groupes religieux n'en ont pas besoin. Une des conditions du permis stipule que le titulaire du permis doit respecter l'ensemble des lignes directrices, normes et règlements fédéraux et provinciaux en ce qui a trait à la sécurité des visiteurs et à la protection de l'environnement.

### **Objectif stratégique**

Veiller à ce que les ententes, les permis et les lignes directrices tiennent compte des principes d'investissement dans les immobilisations (voir la figure 5).

### **Mesures**

- a) Recueillir des renseignements sur les utilisations actuelles de l'eau et, au besoin, accorder des permis et élaborer des ententes.
- b) Conclure les négociations et peaufiner une entente sur l'utilisation de l'eau avec la ville de Dauphin, entente qui tiendra compte de l'infrastructure connexe et de l'utilisation du lac Edwards et du ruisseau Edwards.
- c) Dresser l'inventaire des empiètements et des autres anomalies touchant les biens réels (p. ex. réservoir Vermillion, puits du lotissement du lac Clear, lac Edwards), et élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour y remédier.
- d) Avec la participation des gérants de camps religieux, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion environnementale conforme aux politiques de Parcs Canada sur la gestion des projets de développement commerciaux et sans but lucratif.





## 11.0 Promouvoir la gestion ouverte : une stratégie de coopération régionale

### 11.1 Introduction

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux appartiennent à tous les Canadiens et ceux-ci ont le droit de participer à leur gestion. Parcs Canada est résolu à faire participer concrètement le public à la planification et à la gestion des zones patrimoniales protégées dans l'ensemble du pays. Parcs Canada considère qu'il est nécessaire de recourir à des partenariats pour les écosystèmes régionaux situés près des aires patrimoniales protégées. Le PNCMR reconnaît la valeur des savoirs locaux et traditionnels ainsi que l'importance de la contribution des habitants de la région à la conservation et à la mise en valeur des écosystèmes, et aux activités des visiteurs. Le public a participé à l'élaboration du présent plan, et il incombera à Parcs Canada de diffuser des renseignements pertinents et de rendre compte des progrès réalisés au cours des cinq prochaines années à mesure que progresse la mise en œuvre. Pour réaliser les objectifs décrits dans le plan, le PNCMR doit compter sur des partenariats avec les Premières nations, d'autres organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement et des organisations sans but lucratif afin d'obtenir un soutien et de gérer ses activités plus efficacement. Parcs Canada peut également jouer un rôle de leader dans un grand nombre de domaines afin de développer des compétences de concert avec les organisations partenaires.

## **11.2 Consultation sur la mise en œuvre du plan**

Il est essentiel de mener des consultations suivies au cours des cinq prochaines années pour que les habitants de la région puissent être informés de la mise en œuvre du présent plan et y participer. De telles consultations permettront de s'assurer que le processus d'examen du prochain plan directeur sera inclusif et reflètera les principes et les pratiques de collaboration élaborés de concert avec les parties intéressées, les résidents, les Premières nations et les autres administrations de la région. Durant la mise en œuvre du présent plan, les consultations se poursuivront avec les collectivités de Premières nations par l'entremise de la Coalition des Premières nations, et avec les parties prenantes locales par l'entremise du conseil consultatif du Mont-Riding.

### **Objectifs stratégiques**

1. Respecter et reconnaître les liens qui existent entre les collectivités non autochtones et les collectivités anishinabées locales de la région du mont Riding.
2. Améliorer les rapports entre les Premières nations de la région et Parcs Canada dans les domaines de l'intégrité écologique, l'intégrité commémorative et le tourisme.
3. Multiplier les possibilités offertes aux collectivités locales de Premières nations et renforcer leur participation aux décisions de gestion.
4. Améliorer les processus de prise de décisions en veillant à ce que les intervenants concernés puissent y participer et avoir une influence sur les décisions de gestion relatives à la mise en œuvre du plan.
5. Favoriser l'échange continu d'information entre les groupes d'intervenants, d'une part, et entre les groupes d'intervenants et le PNCMR, d'autre part.

### **Intérêts respectifs des Premières nations et de Parcs Canada**

- Commémoration de l'histoire des Premières nations
- Mise en valeur de la culture et de l'histoire (p. ex. expositions, programmes, noms de lieux dans le PNCMR)
- Tourisme
- Respect de la terre (savoir écologique traditionnel, utilisation des ressources à des fins traditionnelles et commémoratives)
- Emploi et développement économique
- Relations de collaboration améliorées entre les Premières nations et le PNCMR
- Meilleure prise de décisions.

### **Mesures**

- a) Conclure l'entente pour l'institution d'un forum pour le mont Riding entre la Coalition des Premières nations ayant des intérêts dans le PNCMR et Parcs Canada.
- b) Dans le cadre d'un partenariat avec la Coalition des Premières nations, élaborer et mettre en œuvre des initiatives correspondant à chaque domaine d'intérêt (consulter l'encadré intitulé « Intérêts respectifs des Premières nations et de Parcs Canada »).
- c) Organiser les réunions annuelles du conseil consultatif du Mont-Riding pour faire état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan directeur du parc et solliciter des avis sur une base continue. S'assurer que les membres du conseil consultatif du Mont-Riding représentent bien les intérêts régionaux.
- d) Maintenir les groupes d'intervenants existants, notamment la Wasagaming Tenants' Association (WTA) et le comité consultatif des intervenants pour la tuberculose bovine.
- e) Tenir des rencontres deux fois par année avec les administrations municipales afin de faire connaître les

progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan directeur et pour recueillir des renseignements, des préoccupations et des conseils.

### **11.3 Partenariats**

Alors que le parc national du Mont-Riding s'efforce de miser sur la collaboration dans l'écosystème régional, l'établissement de partenariats dynamiques et équitables revêt de plus en plus d'importance. Dans le cadre de ces partenariats, toute la région profite de la mise en commun des ressources entre les Premières nations, les habitants de la région, les administrations provinciales et locales, et Parcs Canada ainsi que du partage des responsabilités liées à la gestion des activités dans un vaste territoire. Le soutien à apporter à la Coalition des Premières nations pendant qu'elle développe sa capacité d'assumer des rôles de leadership constitue une priorité pour le PNCMR.

#### **Objectif stratégique**

Continuer à travailler de concert avec les gouvernements fédéral et provincial, les administrations municipales, les gouvernements de Premières nations, les organismes non gouvernementaux et les propriétaires fonciers afin de protéger les écosystèmes régionaux et les ressources culturelles, d'accroître les possibilités éducatives et de permettre aux visiteurs de vivre des expériences de qualité dans la région.

#### **Mesures**

- a) Élaborer, de concert avec les partenaires régionaux (Coalition des Premières nations, Réserve de la biosphère, municipalités et districts de conservation), une démarche d'envergure régionale pour la recherche sur les écosystèmes.
- b) Élaborer une démarche régionale de concert avec les partenaires afin de contribuer à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles de la région.
- c) Continuer à être un membre actif de la Parkland Tourism Association et à collaborer étroitement avec Voyage Manitoba, dans le but de promouvoir des activités touristiques dans la région qui permettront de rendre les expériences des visiteurs encore plus agréables.
- d) Se réunir annuellement avec les guides et les exploitants d'entreprises touristiques pour leur fournir des messages et des renseignements pertinents à transmettre à leurs clients sur la gestion des écosystèmes et des ressources culturelles.
- e) Jouer un rôle de chef de file ou de facilitateur dans l'élaboration d'une stratégie régionale visant à améliorer les communications avec les habitants de la région, les municipalités et les districts de conservation, et ce, dans le but d'améliorer l'accès à l'information et aux données sur les écosystèmes.

### **11.4 Renforcement des capacités**

Une politique de gestion axée sur l'intégrité écologique et commémorative ainsi que sur les expériences connexes des visiteurs requiert la participation et le soutien des habitants de la région environnante du PNCMR. Afin de susciter cet appui, le PNCMR doit s'engager à prendre des mesures durables à l'intérieur de la région conformément à la vision du parc.

### **Objectifs stratégiques**

1. Le PNCMR agira comme catalyseur pour soutenir la Réserve de la biosphère dans sa mission de favoriser la présence de collectivités viables à l'intérieur de ses limites.
2. De concert avec les partenaires de la Réserve de la biosphère du Mont-Riding, développer la capacité de coordonner la planification et la prestation des programmes de manière à ce que les résidents puissent bénéficier plus concrètement des avantages sociaux, économiques et écologiques que le PNCMR et ses partenaires sont en mesure de procurer à la région.
3. Réorienter les rôles et les responsabilités du personnel pour augmenter l'importance accordée à la réussite en matière d'intégrité écologique, d'intégrité commémorative, d'expériences des visiteurs et de mise en valeur du patrimoine dans l'ensemble de la Réserve de la biosphère.
4. Améliorer l'accès à l'information et aux résultats des recherches sur les écosystèmes pour les partenaires régionaux, et élargir la participation des habitants de la région de la Réserve de la biosphère au processus scientifique.

### **Mesures**

- a) Le PNCMR, en collaboration avec la Réserve de la biosphère du Mont-Riding (RBMR), élaborera et mettra en œuvre une stratégie de renforcement des capacités et des ressources de la RBMR qui comportera un engagement accru de la part des administrations municipales, des gouvernements provinciaux et du secteur privé.
- b) Dans le cadre d'un partenariat avec la RBMR et les Premières nations, créer un conseil consultatif pour orienter les activités de recherche en sciences sociales et naturelles à l'échelle de la Réserve de la biosphère, et en partager les résultats. Intégrer le savoir écologique traditionnel au programme de recherche et à la gestion.
- c) Élaborer, en collaboration avec des partenaires régionaux, une approche conceptuelle à la coordination du processus d'élaboration du plan directeur de Parcs Canada et des processus de planification régionale.

## **11.5 Surveillance et rapports**

### **Objectif stratégique**

De concert avec les partenaires régionaux, développer la capacité de faire état des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs communs relatifs aux écosystèmes.

### **Mesure**

Établir des indicateurs permettant de mesurer le succès de l'intégration du PNCMR dans la région de la Réserve de la biosphère et d'en rendre compte. Harmoniser les indicateurs provinciaux et fédéraux autant que possible.



## 12.0 Zonage du parc et constitution de réserves intégrales

### 12.1 Introduction

Le système de zonage de Parcs Canada permet de classer des secteurs des parcs nationaux selon leur besoin de protection. Les qualités de ces régions au titre des activités des visiteurs sont prises en compte dans les décisions de zonage. Le système de zonage comporte cinq catégories : besoin particulier de préservation, caractère sauvage, environnement naturel, activités récréatives de plein air et services du parc. La figure 8 décrit les Zones du PNCMR.

### 12.2 Zonage du parc

#### **Zone I – Besoin particulier de préservation**

Les terres présentant un besoin particulier de préservation sont celles qui contiennent ou soutiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en danger, ou qui constituent l'une des meilleures illustrations des caractéristiques présentes dans une région naturelle.

Le plan directeur précédent a identifié quatre régions de la Zone I : la prairie à fétuque, le marais du lac Shoal, l'escarpement du Manitoba et des gîtes d'hivernage de serpents. Bien que ces secteurs présentent des caractéristiques de cette région naturelle, elles ne contiennent pas de caractéristiques

uniques, menacées ou en danger. Les anciens secteurs de la Zone I, qui s'étendent sur environ 40 km<sup>2</sup>, sont classés Zone II et seront gérés de manière à assurer leur protection.

### **Zone II – Réserve intégrale**

La Zone II comprend de vastes aires qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Il s'agit d'abord et avant tout de protéger des écosystèmes où il existe peu d'influence humaine et d'installations pour visiteurs. Dans les secteurs classés Zone II, les visiteurs ont la possibilité d'explorer de première main les caractéristiques écologiques des parcs sans avoir accès à des services ou installations; s'il y en a, ils sont peu nombreux et rudimentaires. Dans cette Zone, on trouve des sentiers, des emplacements de camping d'arrière-pays, des refuges, des abris pour randonneurs et des installations pour gardes de parc. L'accès par véhicule motorisé n'est pas autorisé.

Les modifications apportées au secteur classé Zone II par rapport au plan directeur précédent comprennent l'ajout de 40 km<sup>2</sup> (c.-à-d. des terres de l'ancienne Zone I) et l'exclusion de 2,5 km<sup>2</sup> de terres appartenant maintenant à la Zone III. Au total, 97 % de la superficie du parc sont désignés Zone II.

### **Zone III – Milieu naturel**

Dans les secteurs classés Zone III, les visiteurs découvrent le patrimoine naturel et culturel des parcs en s'adonnant à des activités récréatives qui exigent peu de services et d'infrastructures rudimentaires. L'accès contrôlé par véhicule motorisé peut être autorisé. Il s'agit de Zones où les gens ont besoin d'infrastructures qui dépassent le seuil de tolérance des normes établies pour les aires classées Zone II.

Le plan directeur précédent ne comportait pas de secteurs de Zone III. La constitution de réserves intégrales exige un examen rigoureux des installations et des activités. Ce processus a mené à la création d'une Zone III à l'intérieur du PNCMR, étant donné que certains secteurs ne pouvaient être inclus dans la Zone II. Il s'agit du corridor de la ligne de transport électrique, du réservoir Vermillion, du canal et du barrage Edwards L. En effet, ces secteurs comportent des installations ou servent à des fins qui dépassent les normes acceptables de la Zone II. Le lac Moon et le lac Audy sont passés de la Zone IV à la Zone III pour les raisons suivantes :

- l'utilisation de véhicules motorisés y est beaucoup moindre que dans le cas du lac Clear;
- le niveau de développement autour de ces lacs convient à une Zone d'environnement naturel.

L'accès du public par véhicule motorisé ne sera pas permis dans le corridor de la ligne de transport électrique. La Zone III s'étend sur environ 11 km<sup>2</sup>, soit moins de 1 % de la superficie du parc.

### **Zone IV – Loisirs de plein air**

Il s'agit d'aires bien délimitées convenant à une vaste gamme d'activités permettant de comprendre et d'apprécier le patrimoine et d'en profiter. On y trouve des services et des installations à caractère essentiel qui ont une incidence minimale sur l'intégrité écologique du parc. L'accès direct par véhicule motorisé est permis.

Les secteurs de Zone IV sont identiques à ceux du plan directeur précédent, à l'exception du lac Moon et du lac Audy, qui sont maintenant désignés Zone III. La Zone IV comprend tous les corridors routiers publics et les installations connexes, telles que les aires de fréquentation diurne, les départs de sentier et les terrains de camping. Le lac Clear et les postes des gardes de parc sont classés Zone IV également. La Zone IV s'étend sur environ 2 % de la superficie du parc.

### **Zone V – Services du parc**

C'est dans la Zone V que sont concentrés les collectivités, l'exploitation et l'administration, les services aux visiteurs et les installations de soutien. Dans le PNCMR, les secteurs classés Zone V sont les mêmes que dans le plan précédent et comprennent la collectivité de Wasagaming dont les limites sont définies dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, le bloc des services d'entretien du parc situé près de la route 10, les bassins de stabilisation des eaux usées situés au sud-ouest de la collectivité et le lotissement du lac Clear (aire des chalets de la rive nord). La Zone V s'étend sur moins de 1 % de la superficie du parc.

### **12.3 Constitution en réserve intégrale de milieu sauvage**

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit que des secteurs des parcs nationaux peuvent être déclarés, par règlement, réserve intégrale. Le but visé par la *Loi* est d'élever le niveau de protection et de préservation de l'intégrité écologique. Dans ces secteurs constitués en réserve intégrale, la *Loi* n'autorise que les aménagements et les activités nécessaires aux services essentiels et à la protection des ressources. La désignation de secteurs de réserve intégrale est un moyen parmi beaucoup d'autres utilisés pour assurer la préservation des milieux sauvages.

Les secteurs désignés seront constitués en réserve intégrale conformément à la *Loi* dans l'année suivant l'approbation du plan. Dans le PNCMR, la totalité ou la plupart des secteurs classés Zone II seront ainsi déclarés réserves intégrales. Certains secteurs situés à la limite du parc et classés Zone II pourront être exclus des dispositions de la *Loi* concernant les réserves intégrales. Une décision sera prise à ce sujet en consultation avec les Premières nations et les municipalités rurales établies aux alentours du PNCMR, lesquelles projettent l'aménagement d'un parcours de véhicules à neige dans la région (voir la section 7.8). Exception faite de l'utilisation des véhicules à neige, aucun autre changement n'est prévu concernant les activités des visiteurs dans les secteurs déclarés réserves intégrales. Une carte des secteurs visés sera mise à la disposition du public avant leur constitution en réserve intégrale.

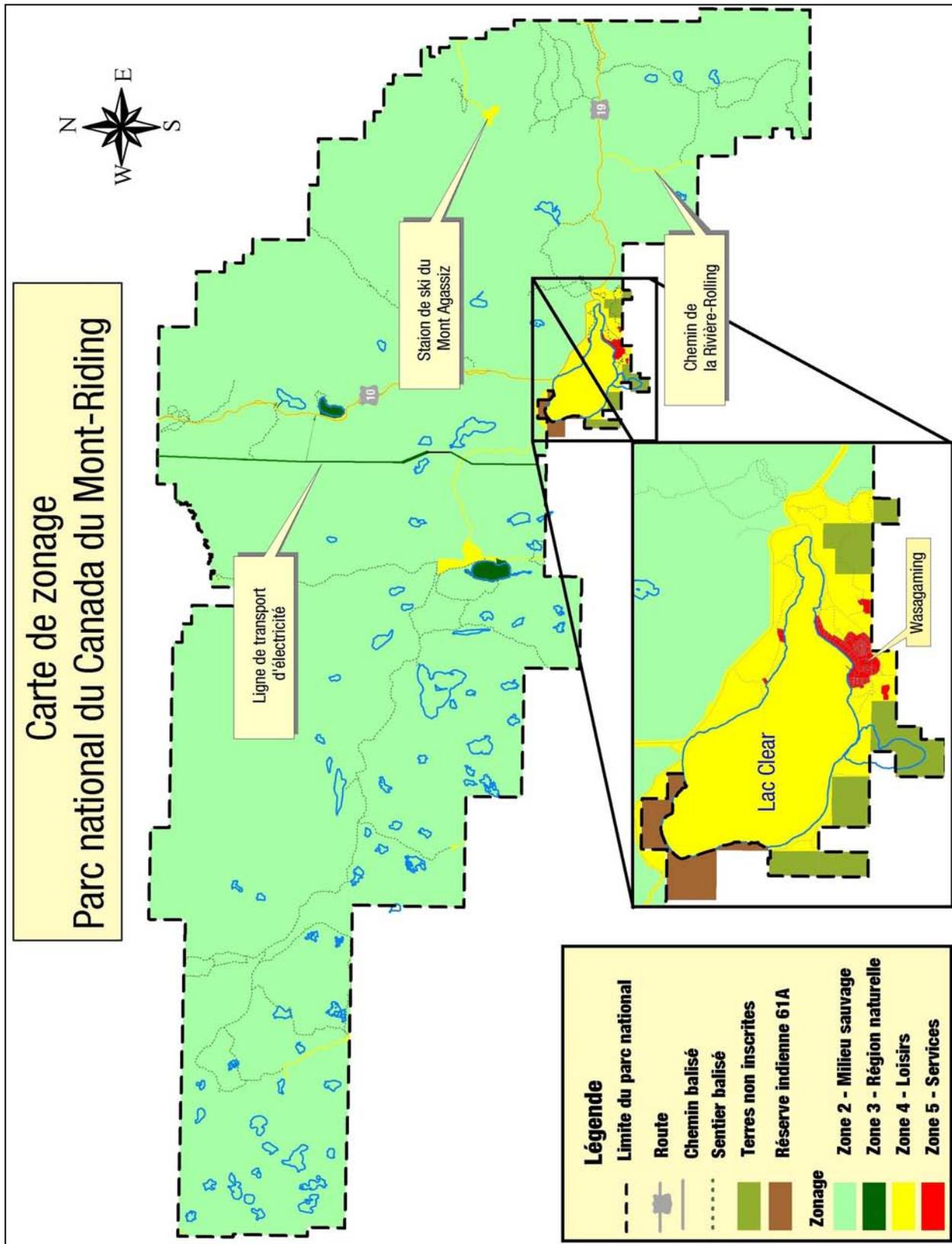
#### **Objectif stratégique**

Gérer les activités du parc en respectant le zonage et assurer la protection à long terme des secteurs de réserve intégrale.

#### **Mesure**

Entreprendre le processus visant à constituer en réserve intégrale les secteurs de Zone II identifiés dans le présent plan moins d'un an après le dépôt du plan directeur.

FIGURE 8 : ZONAGE





### 13.0 Sommaire de l'évaluation environnementale

Le Plan directeur du parc national du Canada du Mont-Riding et du lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique conformément à la Directive du Cabinet de 2004 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. L'évaluation environnementale stratégique a été effectuée afin de s'assurer que l'on tenait pleinement compte des conséquences environnementales des initiatives contenues dans le plan avant qu'une décision irrévocable ne soit prise.

L'évaluation environnementale a porté principalement sur les effets cumulatifs des mesures de gestion visant les éléments environnementaux suivants : faune, flore, écosystèmes aquatiques, visiteurs et ressources culturelles. Un grand nombre de propositions du plan directeur devront être évaluées au titre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* lorsque des descriptions de projets particuliers auront été préparées. Les mesures d'atténuation identifiées dans les évaluations de projet auront trait à un grand nombre d'impacts sur l'environnement. L'évaluation environnementale stratégique a permis de cerner les domaines dans lesquels les évaluations de projet étaient insuffisantes ou qui devraient être examinés plus en profondeur pour s'assurer que les effets cumulatifs ont été bien pris en compte. Quelques-unes des recommandations sont énumérées

ci-après :

- bien que le secteur axé sur la gestion du bison et celui du lac Audy soient compris dans le plan de gestion des feux du parc, on devrait tenir compte du rôle du feu dans la stratégie de gestion du bison et dans la stratégie pour le lac Audy afin d'en assurer une intégration adéquate;
- dans le cas des mesures pouvant comprendre de nouvelles activités ou de nouveaux emplacements, on devrait tenir compte des incidences sur le programme de brûlage dirigé parce que la mise en œuvre de ce programme est essentielle au maintien et au rétablissement de l'intégrité écologique;
- toute nouvelle activité dans la forêt-parc de chênes à gros fruits et la prairie à féтуque doit subir une évaluation environnementale comportant une analyse exhaustive des effets cumulatifs possibles sur ces écosystèmes à l'échelle du parc;
- puisque les projets importants qui pourraient avoir une incidence sur la quantité d'eau sont réalisés dans des bassins hydrologiques distincts, les évaluations environnementales effectuées pour chaque projet particulier devraient mener à la définition de mesures d'atténuation adéquates;
- dans le plan directeur, on s'engage à terminer la conception des améliorations aux installations d'épuration des eaux usées qui respectent des normes évoluées pour les effluents. Il faudra obtenir les fonds nécessaires afin que ces améliorations puissent être réalisées;
- dans le plan, on s'engage également à collaborer avec les propriétaires de chalets de la rive nord, les exploitants de camp religieux et d'autres parties prenantes afin de proposer des lignes directrices pour les eaux usées. Il sera essentiel de veiller à ce que ces lignes directrices assurent une qualité d'eau suffisante;
- les évaluations des projets en question doivent porter une attention particulière aux incidences sur les déplacements de la faune en raison des incertitudes relatives aux effets cumulatifs.

Au nombre des effets cumulatifs positifs, on compte une meilleure connaissance des écosystèmes obtenue grâce à la recherche et à la surveillance, et l'amélioration des expériences des visiteurs. Certaines mesures du plan directeur visent à trouver des façons de réduire le plus possible les impacts des activités permanentes et des infrastructures.

L'évaluation environnementale stratégique a révélé que les effets environnementaux susceptibles d'être néfastes découlant des propositions contenues dans le présent plan directeur peuvent être atténués presque complètement.

## Annexe 1 – Glossaire

### Activité appropriée

Selon la définition de Parcs Canada, une activité appropriée doit être :

- en harmonie avec les politiques de Parcs Canada et viser la protection de l'intégrité écologique ou commémorative des Zones protégées;
- spécialement adaptée aux conditions particulières de la Zone patrimoniale protégée;
- offrir un moyen d'apprécier et de comprendre les thèmes, les messages et les histoires de la Zone patrimoniale et d'en profiter.

### Atténuation

Élimination, réduction ou contrôle des effets environnementaux adverses d'un projet, d'un emploi ou d'une activité.

### Bassin versant

Superficie de terre, recouverte ou non d'un manteau forestier, qui draine l'eau, la matière organique et les nutriments dissous et les sédiments dans un lac ou un cours d'eau (Duster, 1996). Habituellement, une ligne de faîte divise deux bassins versants adjacents. Dans le PNMR, il y a 10 bassins versants de grande envergure et 3 de petite envergure. Les 10 bassins versants de grande envergure sont les suivants : rivière Turtle (10,8 % de la superficie du parc), rivière Ochre (11,5 %), rivière Vermillion (15,4 %), rivière Wilson (8,7 %), ruisseau Birdtail (16,7 %), rivière Minnedosa (18,1 %), lac Clear (3,9 %), rivière Whirlpool (5,5 %), rivière Rolling (4,9 %) et rivière Big Grass (1,8 %). Les trois bassins versants de faible envergure sont les suivants : rivière Shell (0,5 %), région Millwood (0,7 %), et ruisseau Pleasant Valley (1,2 %).

### Biodiversité

La diversité des formes de vie, leur rôle écologique et la diversité génétique qui est la leur.

### District de conservation

Un district de conservation (DC) est un rassemblement de municipalités rurales voisines de la province du Manitoba œuvrant dans le cadre d'un partenariat avec l'administration provinciale dans le but d'élaborer des programmes permettant de gérer efficacement les ressources naturelles de leur région. Les districts de conservation sont créés en vertu de la *Loi sur les districts de conservation* du Manitoba. Il y a actuellement 16 districts de conservation qui couvrent 60 % des terres arables du Manitoba. Les limites des districts de conservation peuvent varier; cependant, elles correspondent habituellement au bassin de drainage, ou bassin versant, de la principale rivière de la région.

### Écosystème

Communauté d'organismes, les êtres humains inclus, ainsi que le milieu inerte dans lequel ils vivent, qui interagissent entre eux et qui sont liés intimement par toute une variété de processus biologiques, chimiques et physiques. Les écosystèmes évoluent souvent au sein d'écosystèmes plus grands.

### **Effets cumulatifs**

Impact combiné des agents d'agression d'origine humaine, qui, à cause de leurs interactions, est plus grand que la somme des impacts individuels.

### **Empreinte écologique**

Estimation de la superficie de terrain productif et de la quantité d'eau requise pour fournir les ressources dont un individu ou un groupe a besoin, et pour disperser les déchets produits par cet individu ou ce groupe.

### **Emprise**

Bande de terrain nécessaire à la réalisation d'une route ou d'une autoroute. L'emprise comprend non seulement l'emplacement de la chaussée et des accotements, mais aussi des talus de déblai et de remblai et des ouvrages nécessaires pour l'assainissement (égouts, fossés) ou la desserte des propriétés riveraines.

### **État trophique**

Le niveau de croissance ou la productivité d'un lac tel que mesuré par la teneur en phosphore, l'abondance des algues et la profondeur de pénétration de la lumière.

### **Gestion évolutive**

Cadre stratégique permettant de reconnaître l'incertitude biologique tout en acceptant d'opérer sur la base des meilleures connaissances scientifiques *disponibles*. Une stratégie évolutive permet de traiter le programme comme un ensemble d'expériences conçues pour tester les bases scientifiques de la gestion.

### **Herbivore**

Animal qui se nourrit principalement de plantes.

### **Intégrité écologique**

Pour un parc donné, état caractéristique de la région naturelle et susceptible de durer; les éléments durables comprennent les composantes abiotiques, la diversité et l'abondance en espèces indigènes et en communautés biologiques, les vitesses des changements et les processus connexes.

### **Maintien de l'intégrité écologique**

Gestion des écosystèmes de manière à ce que les processus écologiques soient maintenus et à ce que la diversité du bagage génétique, des espèces et des écosystèmes soit assurée pour le futur.

### **Mustélidés**

Les mustélidés sont des mammifères appartenant à la famille de la belette. Les mustélidés se répartissent en 65 espèces (et 25 genres), dont la belette, le blaireau, le furet, le pékan, la martre, la loutre, le vison et le carcajou.

### **Population**

Groupe d'individus appartenant à une même espèce.

### **Principe de précaution**

Lorsqu'une activité augmente le niveau de risque pour la santé humaine ou pour l'environnement, on doit prendre des précautions même si la relation de cause à effet n'est pas pleinement établie sur le plan scientifique.

### **Réserves de la biosphère**

Exemples représentatifs des paysages, chacun possédant ses plantes, ses animaux et ses activités humaines caractéristiques, ayant reçu une appellation internationale au titre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) lancé en novembre 1971. Chaque Réserve de la biosphère est constituée d'un « noyau » protégé de paysages non modifiés (tels qu'un parc national), ainsi que des aires adjacentes illustrant de quelles façons d'autres paysages, autrefois identiques, ont été modelés pour répondre aux besoins humains.

### **Ressource culturelle**

Ouvrage ou lieu créé de main d'homme qui témoigne de l'activité humaine ou comporte une signification spirituelle ou culturelle, et auquel on a reconnu une valeur historique.

### **Seuil écologique**

Le seuil écologique est un état au-delà duquel il y a un changement abrupt dans une qualité ou une propriété de l'écosystème. C'est le point à partir duquel un effet commence à être perceptible.

### **Véhicule à neige**

Véhicule apte à :

- être propulsé par tout moyen autre que la force musculaire;
- être monté sur chenilles, skis ou les deux;
- fonctionner sur la neige ou la glace.



## Annexe 2 - Indicateurs et cibles

Intégrité écologique		
Mesure	Cible <sup>1</sup> <sup>1</sup> Cible à déterminer	Renvois
<b>Indicateur : forêts</b>		
Structure de la forêt	<sup>1</sup> Définir les types de forêt et les cibles pour les catégories d'âge dans le cas de la forêt boréale mixte et les trembles.	4.6
État des forêts-parcs de chênes à gros fruits.	<sup>1</sup> Définir les cibles pour la régénération à long terme des forêts-parcs de chênes à gros fruits en termes de pourcentage de la superficie du parc, d'état, de biodiversité, de dimension des parcelles et de nombre de parcelles.	4.6
Feu dans les trembles et forêts mixtes	<p>~50 % du cycle de feu médian à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tremble : superficie minimum moyenne annuelle brûlée de 16,6 km<sup>2</sup> (1 660 ha). 2006 – 2016.</li> <li>• Forêt mixte boréale : superficie minimum moyenne annuelle brûlée de 6,2 km<sup>2</sup> (620 ha), en comptant dans la mesure du possible sur les feux d'origine naturelle.</li> <li>• Continuer à évaluer et à peaufiner les cibles au fur et à mesure de l'acquisition des compétences et des connaissances.</li> <li>• Programme de gestion du carburant mis en œuvre afin de réduire le risque que représentent les feux irréprimés dans la collectivité de Wasagaming pour la sécurité du public et les propriétés.</li> </ul>	4.3
		4.6
		8.3
		8.6
Rôle des prédateurs	L'abondance minimum des loups dans le PNCMR établie initialement à 70 % de la population actuelle de 75 du PNCMR. Réévaluation de la cible d'après l'abondance et l'analyse génétique de la population de la région (d'ici 2011).	4.3 4.6
Viabilité des populations sauvages exploitées.	Population de wapitis de la région maintenue à 2 500 +/- 20 %, ou telle qu'établie par le Programme de gestion de la tuberculose bovine du Manitoba. (Variation de la cible en l'absence de maladies 2 500 – 4 000).	4.3 4.4

Connectivité des habitats	<sup>1</sup> Buts, objectifs et indicateurs/cibles communs établis d'ici 2010/2011 pour la connectivité des habitats entre le PNCMR et le parc provincial du mont Duck. Pourcentage de couvert forestier des corridors entre le PNCMR et le parc provincial du mont Duck stable ou en croissance.	4.3
Maladie de la faune	Aucune apparition de la tuberculose bovine chez le bétail. Nombre réduit d'emplacements où il existe un risque de contacts étroits entre les animaux domestiques et les animaux sauvages.	4.4
Structure de la forêt à feuilles caduques de l'Est	<sup>1</sup> Effets de la maladie hollandaise de l'orme	4.6
Utilisation humaine	<sup>1</sup> Surveillance des aires de camping de l'arrière-pays.	7.12
<b>Indicateur : prairies</b>		
Structure de la prairie à fétuque	Maintenir la superficie totale minimale de 24 km <sup>2</sup> , augmenter la superficie des prairies de 10 % en 30 ans. <sup>1</sup> Fixer des cibles pour l'état, la composition, les dimensions des parcelles et le nombre de parcelles.	4.3
Feu de prairie	Superficie minimale brûlée de 7,5 km <sup>2</sup> (750 ha) de prairie par an. (~50% % du cycle de feu médian à long terme)	4.3
Espèces végétales non indigènes	<sup>1</sup> Nombre réduit ou stable d'espèces végétales envahissantes et (ou) superficies touchées réduites ou stables. Il y a actuellement 77 espèces envahissantes dans le PNCMR.	4.3
Diversité/distribution des oiseaux nicheurs	<sup>1</sup> Exercer un suivi des espèces comptées (avec le temps) dans les parcelles établies pour le relevé des oiseaux nicheurs. Quatre-vingt-dix-sept (97) espèces observées lors du relevé de 2004; résultats employés comme données de base.	4.6
<b>Indicateur : terres humides</b>		
Qualité de l'eau	<sup>1</sup> Niveaux de nutriments et de contaminants (phosphore et ammoniac) dans la neige accumulée et les systèmes aquatiques.	4.6

Structure	<sup>1</sup> Étendue des terres humides dans certains secteurs du parc (à élaborer).	4.6
Fonctions naturelles : populations de castors	<sup>1</sup> Nombre de huttes de castor habitées dans le PNCMR. La moyenne historique sur 30 ans se trouve entre 2 000 et 4 000. Estimation du nombre actuel de huttes dans le PNCMR : 1 773 .	4.3 4.6
Dépôt de polluants atmosphériques	<sup>1</sup> Données de base établies pour le dépôt des polluants atmosphériques.	4.6
<b>Indicateur : lacs</b>		
Durabilité des prises	<sup>1</sup> Prises d'espèces de poissons indigènes (brochet et corégone) dans les lacs Clear et Audy. Niveaux de prises durables à être déterminés. Programme de surveillance par les citoyens mis en œuvre.	4.3
Qualité de l'eau du bassin du lac Clear.	Mesures du phosphore à être améliorées; cibles intérimaires : quantité totale de phosphore < 54 microgrammes/litre, et phosphore total dissous < 26 microgrammes/litre. Niveau cible de chlorophylle < 7 microgrammes/litre. Visibilité mesurée par le disque de Secchi < 3,7 m. Surveiller la teneur en phosphore par des analyses de l'eau du ruisseau Octopus /du lac South et des eaux souterraines. Réduire la teneur en phosphore du lac Clear de 50 % par rapport aux concentrations actuelles. <sup>1</sup> Programme d'observation du chabot visqueux et du corégone, et cibles établies.	4.3
Niveau de qualité repère de l'eau des lacs	<sup>1</sup> Établissement de cibles et de données de base pour la productivité et la teneur en oxygène et en chlorophylle a pour des systèmes repères choisis.	4.3
Gestion et utilisation du bassin du lac Clear	Entente de gestion coopérative conclue avec la Première nation ojibway Keeseekoowenin . Conformité à 100 % au programme régissant les émissions de moteurs hors-bord d'ici 2008. <sup>1</sup> Programme d'observation et cibles établies pour l'utilisation des véhicules à neige.	7.10 7.8
<b>Indicateur : les cours d'eau</b>		
Fragmentation et débit	<sup>1</sup> Établir un point de repère (maximum) pour le nombre de cours d'eau fragmentés par les routes, les ponceaux et les barrages. Établir des cibles et des échéances, par bassin versant, pour l'amélioration de l'intégrité des cours d'eau.	4.3

Gestion de l'environnement		
Mesure	Cible	Renvois
<b>Indicateur : émissions des gaz à effet de serre</b>		
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions annuelles de GES du PNCMR réduites de 5,2 % d'ici à 2010 par rapport à la référence de base 1998-1999.	4.5
<b>Indicateur : sites contaminés</b>		
Nombre de sites contaminés restaurés	Restaurer les sites à priorité élevée selon l'échéancier des priorités établi avant le 31 mars 2009 (selon les fonds obtenus dans le cadre du Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux).	4.5
Nombre de sites faisant l'objet d'une gestion des risques.	Risques gérés pour les sites à faible priorité selon l'échéancier des priorités établi avant le 31 mars 2009.	4.5
<b>Indicateur : réservoirs de stockage de pétrole</b>		
Nombre de réservoirs respectant les directives techniques fédérales et la LCPE proposée (une fois adoptée).	Toutes les installations de stockage du pétrole améliorées et exploitées de manière à respecter ou à dépasser les exigences des directives techniques fédérales, selon l'échéancier des priorités. Prévoir les exigences qui découleront de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE) (avant-projet).	4.5
<b>Indicateur : utilisation des hydrocarbures halogénés</b>		
Moyenne pondérée du potentiel de destruction de l'ozone (PDO).	Élaboration et mise en œuvre, d'ici 2010, d'un plan d'action pour la réduction de la moyenne pondérée du PDO par le remplacement des équipements de réfrigération et de refroidissement, et par l'utilisation de matières de remplacement plus sécuritaires.	4.5
Quantité émise de substances d'appauvrissement de l'ozone.	Aucune émission de substances d'appauvrissement de l'ozone.	4.5
<b>Indicateur : BPC</b>		
Masse totale des BPC (> 50 ppm) utilisés	Aucun équipement contenant des BPC n'est utilisé dans les installations et pour les activités d'exploitation de Parcs Canada .	4.5

<b>Ressources culturelles – LHNC du Centre-d’Inscription-de-l’Entrée-Est</b>		
<b>Mesure</b>	<b>Cible</b>	<b>Renvois</b>
<b>Indicateur : protection</b>		
LHNC du Centre-d’Inscription-de-l’Entrée-Est – ressources associées à l’intégrité commémorative	Non détériorées et non menacées	5.3
Édifices fédéraux du patrimoine au LHNC du Centre-d’Inscription-de-l’Entrée-Est	Bon état Résidences occupées	5.3
<b>Indicateur : communications – sensibilisation et gestion</b>		
Sensibilisation des visiteurs du PNCMR à l’existence du LHNC du Centre-d’Inscription-de-l’Entrée-Est	85 % des visiteurs sont conscients de l’existence du LHNC du Centre-d’Inscription-de-l’Entrée-Est	5.3
<b>Indicateurs : expérience des visiteurs</b>		
Satisfaction éprouvée à l’égard du LHNC du Centre-d’Inscription-de-l’Entrée-Est et des communications	50 % des visiteurs sont très satisfaits 85 % des visiteurs sont satisfaits	5.3

<b>Ressources culturelles – Autres</b>		
<b>Mesure</b>	<b>Cible</b>	<b>Renvois</b>
<sup>1</sup> À préciser selon les orientations de la direction		
<b>Indicateur : protection</b>		
Sites inventoriés et évalués	Évaluation moyenne sur un an	5.4
Ressources protégées	Non détériorées et non menacées	5.8

État des édifices fédéraux du patrimoine	Bon état	5.6
<b>Indicateur : communications – sensibilisation et gestion<sup>1</sup></b>		
Sensibilisation des visiteurs au mandat de Parcs Canada visant la protection et la mise en valeur des ressources culturelles	85 % des visiteurs	5.4
<b>Indicateur : partenaires en matière de gestion</b>		
Nombre de partenariats	20 % des édifices du patrimoine occupés par d'autres (4 édifices)	5.6
<b>Indicateur : expériences des visiteurs<sup>1</sup></b>		
Satisfaction à l'égard des ressources culturelles et des communications	50 % des visiteurs sont très satisfaits 85 % des visiteurs sont satisfaits	5.4

<b>Engager les Canadiens</b>		
<b>Mesure</b> <sup>1</sup> À préciser selon les orientations de la direction	<b>Cible</b>	<b>Renvois</b>
<b>Indicateur : portée – connaissance des programmes offerts<sup>1</sup></b>		
La connaissance qu'ont les visiteurs des différents programmes et des ressources qui leur sont offerts dans le parc.	85 % des visiteurs du parc sont informés des programmes offerts	6.5
Les enseignants sont au fait des programmes scolaires offerts sur place et du programme Parcs Canada dans vos écoles.	85 % des enseignants de la clientèle cible sont courant des programmes offerts.	6.4
Le public est au courant des programmes offerts par des tiers dans le parc.	50 % des visiteurs sont informés des programmes offerts par des tiers dans le parc	6.5

<b>Indicateur : Utilisation – Participation aux programmes et utilisation des ressources<sup>1</sup></b>		
Les visiteurs participent aux programmes et profitent des programmes de mise en valeur du patrimoine (non autonomes)	10 % des visiteurs participent aux programmes de mise en valeur du patrimoine 50 % des visiteurs participent aux programmes non autonomes de mise en valeur du patrimoine	6.5
Les enseignants participent avec leurs élèves aux programmes scolaires sur place et utilisent le matériel pédagogique de Parcs Canada en classe.	50 % des enseignants de la clientèle cible participent à des programmes scolaires sur place 50 % des enseignants utilisent le matériel pédagogique dans leur salle de classe	6.4
Niveaux de participation aux programmes scolaires offerts dans le parc	5 000 participants par année	6.4
Utilisation du Centre d'accueil comme moyen de planifier les expériences des visiteurs	50 % des visiteurs du parc utilisent le Centre d'accueil comme outil de planification	6.5
Les visiteurs participent à des programmes offerts par des tiers dans le parc	10 % des visiteurs participent aux programmes offerts par des tiers dans le parc.	6.5
<b>Indicateur : satisfaction par rapport aux programmes offerts<sup>1</sup></b>		
Taux de satisfaction des personnes ayant participé à des programmes de mise en valeur du patrimoine ou ayant utilisé des ressources non autonomes de mise en valeur du patrimoine.	85 % des participants satisfaits des programmes offerts	6.5
Les enseignants sont satisfaits des programmes auxquels ils ont participé et du matériel pédagogique qu'ils utilisent dans leur salle de classe.	85 % sont satisfaits du programme auquel ils ont participé et du matériel qu'ils ont utilisé. 50 % sont très satisfaits des programmes auxquels ils ont participé et du matériel qu'ils ont utilisé.	6.4

Les visiteurs sont satisfaits des programmes offerts par des tiers dans le parc.	85 % sont satisfaits du programme auquel ils ont participé. 50 % très satisfaits des programmes auxquels ils ont participé.	6.5
<b>Indicateur : compréhension<sup>1</sup></b>		
Degré de compréhension des messages importants	Les cinq messages les plus importants seront identifiés et décrits sur le site Web, dans le guide du visiteur et dans les programmes, et la question relative à la compréhension doit être en rapport avec ces messages.	6.3 6.5
Les élèves acquièrent des connaissances sur leur patrimoine naturel et culturel	85 % des élèves ayant profité des programmes et des ressources de Parcs Canada comprennent pourquoi nous avons des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines de conservation nationales.	6.4
<b>Indicateur : engagement<sup>1</sup></b>		
Les visiteurs ayant pu se familiariser avec les programmes de mise en valeur du patrimoine s'engagent.	50 % des visiteurs ayant pu se familiariser avec les programmes de mise en valeur du patrimoine prennent des mesures concrètes de préservation de l'environnement.	6.5
Les élèves s'engagent dans des activités de conservation.	50 % des élèves ayant utilisé le matériel pédagogique de Parcs Canada prennent des mesures concrètes de préservation de l'environnement.	6.5
<b>Indicateur : programmes offerts<sup>1</sup></b>		
Originalité des programmes sur le patrimoine	Au moins 25 % des programmes seront de nouveaux programmes, compte tenu du nombre élevé de visiteurs assidus qui fréquentent le parc.	6.5

Diversité des programmes	Les programmes rejoindront une clientèle étendue grâce à des méthodes et des thèmes divers. Surveiller le nombre et le type de clientèles, le nombre de thèmes abordés ainsi que le nombre de méthodes différentes utilisées dans la planification des programmes.	6.5
Trouver le juste milieu entre l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative dans les programmes de mise en valeur du patrimoine.	Trouver le juste milieu entre l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative dans les programmes de mise en valeur du patrimoine (75/25 %).	6.5
Qualité des programmes offerts par des tiers.	Surveiller la qualité, la diversité et l'équilibre des programmes offerts par des tiers. Les programmes offerts par Parcs Canada et les programmes offerts par des tiers sont gratuits.	6.5

### Expérience de séjour

Mesure <sup>1</sup> À préciser selon les orientations de la direction	Cible	Renvois
<b>Indicateur : décisions de gestion influencées par les besoins et les attentes des visiteurs.<sup>1</sup></b>		
Degré d'intégration des indicateurs de rendement dans le plan directeur du parc	Les indicateurs et les cibles ainsi que les mesures s'y rattachant se trouvent dans le plan directeur du parc	Annexe 2 7.12
Les décisions d'investissement répondent aux besoins et aux attentes des clientèles stratégiques cibles	Toutes les décisions d'investissement répondent aux besoins et aux attentes des clientèles visées	7.5, 7.8, 7.12

<b>Indicateur : participation aux possibilités offertes visant à répondre aux besoins et aux attentes des visiteurs<sup>1</sup></b>		
Degré de participation par groupe cible	À élaborer	7.12
<b>Indicateur : qualité des services<sup>1</sup></b>		
Pourcentage de visiteurs satisfaits ou très satisfaits	85 % des visiteurs satisfaits, dont au moins 50 % très satisfaits	7.3, 7.12
<b>Indicateur : établissement d'une relation personnelle des visiteurs avec le lieu<sup>1</sup></b>		
Compréhension des particularités de lieux et importance pour les visiteurs Probabilité d'une nouvelle visite (au même endroit ou ailleurs dans le réseau)	À élaborer	7.12

<b>Collectivité de Wasagaming</b>			
<b>Mesure</b>	<b>Cible</b>	<b>Renvois</b>	
<b>Indicateur : écosystèmes aquatiques</b>			
Effluents d'eaux usées	Phosphore (mg/l)	< 1,0	7.10 8.3 8.5
	Ammoniac (mg/l)	< 10,0	
	Solides en suspension, total (mg/l)	< 10,0 avril 1 – juin 15, <25 juin 16 – mars 31	
	Demande biochimique d'oxygène sur 5 jours (mg/l)	< 20,0	
	Valeur du pH	6,5 – 9,0	
	Aluminium (mg/l)	< 0,1	
	Coliformes fécaux (CFU/100 ml)	< 200,0	
Quantité des rejets d'eaux usées	À élaborer	8.6	

Qualité des eaux de surface	À élaborer	7.10 8.6
Conservation de l'eau	À élaborer	8.6
<b>Indicateur : écosystèmes terrestres - végétation</b>		
Espèces exotiques envahissantes	À élaborer	8.3, 8.6
Composition du paysage	À élaborer	8.3, 8.6
<b>Indicateur : écosystèmes terrestres - faune</b>		
Prolifération des pistes	À élaborer	8.6
Movement des animaux sauvage	À élaborer	8.6
Rencontres humains-animaux sauvages – ours	À élaborer	8.6
<b>Indicateur : gestion des déchets solides</b>		
Pourcentage de déchets détournés des sites d'enfouissement	À élaborer	8.3 8.6
<b>Indicateur : sites contaminés</b>		
Nombres de sites contaminés restaurés	Restaurer les sites à priorité élevée selon l'échéancier des priorités préparé avant le 31 mars 2009 (selon les fonds obtenus dans le cadre du Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux).	4.5

<b>Indicateur : leadership en matière de protection du patrimoine</b>		
Patrimoine bâti : répertoire, notation de l'état et désignation	Répertoire : 100 % des édifices du patrimoine inscrits	5.6
	Notation de l'état : bon	5.8
	Désignation : cible à établir	8.6
<b>Indicateur : gestion responsable de la croissance</b>		
Limites à la croissance – surface de plancher des commerces	Surface de plancher maximale de 28 586 m <sup>2</sup> pour les commerces	8.3
Qualité de vie – logement, criminalité, sentiment d'appartenance à la communauté	À élaborer	8.6
Vitalité économique : nombre de visiteurs, argent dépensé, emploi	À élaborer	8.6
<b>Indicateur : expérience de séjour de qualité et compréhension des visiteurs</b>		
Caractère – respect des lignes directrices architecturales et autres paramètres par la communauté	À élaborer	8.6
Compréhension des visiteurs : décisions influencées par les besoins et attentes des visiteurs	À élaborer	8.6
Possibilités offertes – participation des clientèles cibles	À élaborer	8.6
Service de qualité – pourcentage de visiteurs satisfaits ou très satisfaits	85 % des visiteurs satisfaits, dont au moins 50 % très satisfaits	8.6

Relation personnelle – compréhension des particularités des lieux et importance pour les visiteurs; probabilité d’une nouvelle visite (même endroit et ailleurs dans le parc ou le réseau)	À élaborer	8.6
Connaissances, compréhension et soutien	À élaborer	8.6
Niveau de participation	À élaborer	8.6
Nombre et nature des possibilités offertes	À élaborer	8.6
Satisfaction à l’égard des activités à caractère pédagogique offertes	85 % des visiteurs satisfaits, dont au moins 50 % très satisfaits	6.6 8.6
<b>Indicateur : administration efficiente et efficace</b>		
Notation de l’état des biens	D’acceptable à bon	8.6
Coûts de fonctionnement – recouvrement des coûts	100 % des coûts directs pour les services d’adduction d’eau, d’égouts et d’enlèvement des déchets	8.6
Responsabilité de gérance – processus de prise de décision en commun	À élaborer	8.4

## Gestion des routes de transit

Mesure <sup>1</sup> À préciser selon les orientations de la direction	Cible	Renvois
<b>Indicateur : impacts environnementaux<sup>1</sup></b>		
Mortalité de la faune	Diminution du nombre d'incidents	9.4
Concentrations de chlore	Concentrations de chlore < 600 ppm pour des cours d'eau sélectionnés traversant la route 10. (La valeur la plus élevée observée est 132 ppm)	9.2
<b>Indicateur : incidents liés à la sécurité<sup>1</sup></b>		
Nombre d'incidents liés à l'état des biens.	Diminution du nombre d'incidents liés à l'état des biens.	7.7, 9.2
<b>Indicateur : niveau de satisfaction<sup>1</sup> (utilisation de la promenade)</b>		
Pourcentage de visiteurs satisfaits	85 % satisfaits 50 % très satisfaits	7.12, 9.2